



ACTES 2

Les Métropoles
et la controverse
du suffrage universel direct

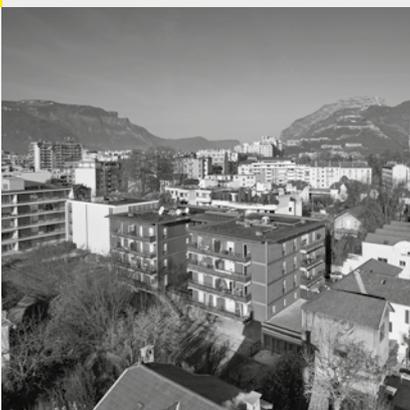


ELIRE LES CONSEILLERS METROPOLITAINS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT ? OUI, MAIS COMMENT ?



DEUXIÈME CONTROVERSE À L'INITIATIVE
DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE, DANS
LE CADRE DU 70^e ANNIVERSAIRE DE
SCIENCES PO GRENOBLE
DÉBAT PUBLIC

JEUDI 31 MAI 2018



**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE**

C2D.LAMETRO.FR

SOMMAIRE

08

14

31

05

PARTIE 1

OUVERTURE

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT,
ANIMATEUR DU DEBAT PUBLIC

PARTIE 2

PARTAGE DE CONNAISSANCES
ET MISE A NIVEAU

4

30

PARTIE 3

LE DEBAT : QUESTIONNEMENTS
ET POINTS DE VUE

PARTIE 4

CONCLUSION



ANNEXES

1 - OUVERTURE

Jean-Charles Froment,
Directeur de l'IEP Grenoble

L'INSTITUT D'ETUDES POLITQUES ACCUEILLE CE SOIR LE DEBAT SUR L'ELECTION DES CONSEILLERS METROPOLITAINS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT. POURQUOI ?

L'IEPG est un établissement créé en 1948. C'est son 70^{ème} anniversaire. Ce débat permet de montrer son fort ancrage territorial et son interaction avec les acteurs locaux aussi divers soient-ils (ville, région, intercommunalité, département...).

Le thème de la controverse fait écho à un ensemble de problématiques travaillées au sein de Sciences po, dans la formation et dans la recherche, qu'il s'agisse de politique aux différents échelons de l'organisation territoriale ou des questions en lien avec la démocratie locale représentative ou participative.

Le suffrage universel direct est fondamental dans le domaine de la science politique. C'est un sujet sensible et complexe (loi MAPTAM-horizon 2020-système de fléchage).

Il pose la question des différentes légitimités :

- entre l'intercommunalité et la commune
- entre l'expertise et l'élection
- entre la représentation et la participation

Cette rencontre organisée par le Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole est une manifestation de la présence des territoires dans et avec l'Université.

La question de l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct est stimulante et particulièrement dans cette approche des moyens et des solutions. ●



LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT, ANIMATEUR DU DEBAT PUBLIC :

Marie-Christine Simiand



Je remercie Jean-Charles Froment, directeur de Sciences Po Grenoble, qui nous accueille et qui a intégré notre 2^e controverse dans le programme du 70^e anniversaire de son Institut.

Cette controverse, tout comme la première, est une initiative du Conseil de Développement de Grenoble-Alpes Métropole.

Le Conseil de Développement n'est pas connu de tous et nous le regrettons. C'est une instance issue de la Loi Voynet adoptée en 1999, confirmée par la Loi MAPTAM en 2014 puis la Loi NOTRe en 2015.

Le Conseil de Développement est un lieu de réflexion et de propositions. Il travaille sur des demandes (saisines) du conseil métropolitain ou à sa propre initiative (auto-saisines).

Il collabore avec les conseils de développement des intercommunalités voisines qui ont un représentant au sein du collège Territoires Voisins. Il existe aussi un réseau des conseils de développement, au niveau de la Région Urbaine Grenobloise

Parmi ses missions il a celle d'organiser des débats publics sur des sujets qu'il juge d'intérêt collectif. Pourquoi a-t-il choisi ce sujet de l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct (SUD) ?

A l'heure où les Métropoles ont vu croître leurs compétences et les budgets qui vont avec, il serait normal d'élire des conseillers métropolitains sur un programme métropolitain. Le fléchage n'a pas suscité le débat escompté sur un programme métropolitain en 2014. Une réflexion partagée s'impose.

Proposition de travailler sur ce sujet ayant été retenue par les membres du C2D, la procédure habituelle a été enclenchée : un groupe de travail a été constitué avec un duo de responsables bénévoles, membres du C2D, Bernadette Aubrée et Marie-Christine Simiand.

Une première controverse a été organisée le 21 Novembre 2017 pour débattre de l'intérêt du SUD et de ses inconvénients. Elle a rassemblé un public varié, élus, techniciens, associatifs, habitants, étudiants, universitaires, membres du C2D, public qui a pu débattre et écouter les interventions de chacun. Il en est ressorti un accord de principe sur

l'intérêt du SUD mais les modalités de sa mise en œuvre n'ont pas été abordées. Nous ne pouvons pas en rester là. Nous avons mis à disposition des questionnaires à remettre à la sortie qui tous nous indiquaient l'envie des participants de s'interroger sur le «Comment» ...Et c'est ce qui nous a amenés à cette deuxième controverse qui nous rassemble aujourd'hui...

Je tiens à remercier les présents et les excusés qui n'ont pas pu se joindre à nous malgré leur intérêt pour ce sujet.

Je remercie vivement les intervenants : Marylise Lebranchu, Ministre de la Réforme territoriale du précédent gouvernement, Olivier Landel, Délégué Général de France Urbaine (réunion de l'Assemblée des Communautés urbaines de France -ACUF- et de l'Assemblée des Maires des Grandes Villes de France -AMGVF-), Claudy Lebreton, ancien Président des Départements de France, Alain Faure, politiste, Nicolas Kada professeur de droit.

Merci à eux d'avoir accepté de prendre sur leur temps pour contribuer à enrichir notre réflexion et à nous permettre de débattre d'un sujet qui nécessite des éclaircissements qu'ils seront tous à même de nous apporter, chacun avec un regard différent.

Cette soirée se déroulera en deux parties : une première heure consacrée à une mise à niveau collective en 2 temps :

Marylise Lebranchu nous expliquera comment on en est venu à trois scénarios qui ne semblent pas totalement satisfaisants et quels sont les freins qui empêchent d'aller plus loin, Olivier Landel nous fera l'état des lieux et nous indiquera quelles perspectives s'offrent à nous

Il nous restera ensuite 1h15 de débat, animé par Claudy Lebreton avec la participation d'Alain Faure et de Nicolas Kada

Les participants ont reçu un dossier à l'entrée qui contient les 3 scénarios synthésés, la proposition adoptée par le sénat, la proposition de Michel Savin, sénateur.

Chacun sera prié de respecter la règle du jeu : pas plus de 3 minutes par intervention.

La parole est à Claudy Lebreton pour présenter nos deux intervenants. ●

«LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT EST UN LIEU DE REFLEXION ET DE PROPOSITIONS.»



Claudy Lebreton,
ancien Président des Départements de France

J'ai un grand plaisir à être à Grenoble ce soir. Je connais Marie-Christine [Simiand] et Bernadette [Aubrée] depuis quelques mois ; Marie-Christine à la Coordination Nationale des Conseils de développement où nous avons évoqué l'idée de tenir ces controverses. Nous avons connu, comme pour une série télévisée, la « Saison 1 » il y a six mois, le 21 novembre [2017] à Eybens. Il y a été convenu de se retrouver pour une « Saison 2 », c'est ce soir, et sans doute y aura-t-il une « Saison 3 » dans quelques mois.

Ce soir mon rôle, un peu différent [de celui du 21 novembre], sera celui d'un animateur, horloger du temps en partage avec Marie-Christine Simiand, organisateur des travaux pour que la salle ait la liberté de donner des points de vue et plus il y en aura, mieux ce sera.

Pour ouvrir les travaux, nous sommes et c'est le hasard, trois Bretons à cette tribune et je suis heureux de me trouver géographiquement entre les deux puisque l'une [Marylise Lebranchu] est du Trégor Finistérien, l'autre [Olivier Landel] du Pays Malouin et moi-même du plus beau département breton, les Côtes d'Armor !

Ce sont des compagnons, des complices, des amis. J'ai connu Marylise Lebranchu lorsqu'elle était attachée parlementaire d'une députée finistérienne, Marie Jacq, puis nous avons siégé ensemble au Conseil Régional de Bretagne. Elle a été Maire de Morlaix, Présidente de l'intercommunalité, députée, Ministre à plusieurs reprises dans le gouvernement de Lionel Jospin. (Commerce et Artisanat puis Garde des Sceaux) et dans les Gouvernements de JM. Ayrault et M. Vals (Ministre de la Réforme de l'État).

En tant que Président des Départements de France, j'ai eu fréquemment l'occasion de travailler avec elle.

Olivier Landel, que j'ai connu Délégué Général de l'AMGVF que Michel Destot a présidé, est aujourd'hui Délégué général de France Urbaine qui réunit les Communautés urbaines, les Communautés d'agglomération et l'AMGVF. Il est aussi Directeur général de l'Agence France locale, une banque dédiée aux collectivités locales, créée en 2013 après les problèmes de Dexia.

Ils vont intervenir dans un temps contraint pour que l'on puisse avoir échanges et débat. Nous les écoutons, mais n'hésitez pas à me faire signe pour que je puisse d'ores et déjà vous repérer pour la suite. ●

**« ILS VONT
INTERVENIR DANS
UN TEMPS
CONTRAIT POUR
QUE L'ON PUISSE
AVOIR ECHANGES
ET DEBAT. »**

2- PARTAGE DE CONNAISSANCES ET MISE A NIVEAU



Marylise Lebranchu,
ancienne Ministre de la Réforme de l'État,
de la Décentralisation et de la Fonction publique

Ce débat est indispensable. Ce serait une erreur de ne pas monter une marche supplémentaire et se poser la question du lien entre les citoyens et les élus.

J'avais préparé, avant 2012 et avec d'autres élus des scénarii possibles. L'un de ces scénarii avait été retenu qui concernait l'ensemble des collectivités territoriales.

La question posée était : comment voyait-on l'organisation territoriale de la République ? Plusieurs propositions étaient faites :

- Retenir 3 métropoles à statut particulier (Paris-Lyon-Marseille)
- Faire monter une marche importante aux communautés d'agglomération/métropoles
- Donner à la Région un rôle très spécifique de coordination des grandes politiques publiques de développement économique et de formation professionnelle
- Faire évoluer les Conseils Départementaux vers des assemblées de plein exercice (ce qu'ils sont) mais dont les élus seraient les présidents d'agglomération et des élus de plus en fonction de la densité démographique.

Pourquoi travailler sur ces sujets ? On constate une augmentation de l'abstention y compris pour les élections locales. C'est une crise politique.

Quel lien entre le citoyen et l'élu ?

Pourquoi le citoyen se déplace-t-il pour aller voter ?

Quel intérêt a-t-il ?

Qu'est-ce qui l'éloigne des urnes ?

Je voudrais citer Bernard POIGNANT [Député du Finistère (1981-1993) et député européen (1999-2009), il a également été maire de Quimper pendant plus de 18 ans (1989-2001 et 2008-2014).]

« Quand vous êtes dans une commune, vous votez pour un maire sur telle ou telle option politique. Et puis il va y avoir la communauté de communes, tout le monde va lever la main en même temps et on va dissocier ce qu'est un projet politique des institutions auxquelles on les confie. Voter pour un maire de telle ou telle famille politique cela pèsera peu puisque la communauté de communes, la communauté d'agglomération et la métropole chercheront le consensus. »

Les communautés de communes, d'agglomération et les métropoles sont perçues par les citoyens comme une assemblée technocratique avec des dossiers qui sont portés par des fonctionnaires mais avec une implication des élus assez faible. Se pose alors la question du retour à la démocratie.

La seule et unique solution (proposition qui a été déposée en juillet 2012 sur le bureau de François HOLLANDE) est le suffrage universel direct. Une question restait cependant posée, celle de l'urbanisme, du droit du sol, qui est une compétence du maire ; c'est lui qui signe les permis de construire.

Compte-tenu de ce fait, il faut prévoir un Conseil des Maires pour les communautés et les agglomérations de plus de 50 000 habitants et pour les Métropoles, un Conseil des Territoires. Chaque Conseil [celui élu au SUD et le Conseil des Maires] constituerait un collège. Il faut aussi apporter une réponse à la question de la proximité.

En réaction à cette proposition, l'Association des Maires de France (AMF) explique que ce projet allait faire disparaître la commune. La question des taxes foncières a été également posée

Je reste convaincue que sans les Communautés de communes, les Communautés d'agglomération, les Métropoles il n'y aurait plus de communes viables. Elles ont été sauvées par l'intercommunalité.

« POURQUOI TRAVAILLER SUR CES SUJETS ? ON CONSTATE UNE AUGMENTATION DE L'ABSTENTION Y COMPRIS POUR LES ELECTIONS LOCALES. C'EST UNE CRISE POLITIQUE. »

**«JE REGRETTE
QU'ON METTE
TOUTES LES
METROPOLES
DANS LE MEME
SAC.»**

Cette controverse à l'intérieur de l'association des maires de France a débouché sur un NON au principe du SUD pour les Métropoles.

Cette proposition s'est heurtée aux réticences du Sénat qui a fait blocage.

Pourtant le fléchage est à la fois un recul et un petit pas. Ce n'est qu'une étape dans l'évolution de l'histoire des collectivités territoriales. Je regrette qu'on mette toutes les Métropoles dans le même sac. Certaines doivent garder un statut particulier.

Le SUD finira par s'imposer car on ne peut pas continuer à lever l'impôt ou à réaliser plus de 80% des investissements sans avoir un contrôle populaire à priori. La seule façon d'y arriver c'est de commencer à mettre en débat des projets métropolitains à l'horizon 2020. Même si la situation a peu de chance d'évoluer d'ici là.

Voter pour une équipe municipale n'a pas de sens car beaucoup de compétences sont transférées à la Métropole, à la Communauté de communes ou d'agglomération. Si par exemple on élit une liste municipale pour un programme où elle stipule la création d'une zone d'activité sur la commune, on se tourne vers la mauvaise personne morale : c'est bien la métropole qui va décider de la création de cette zone d'activité/ou pas. Il y a donc une mauvaise information de l'électeur.

Pour l'exercice de la démocratie (dans le sens « le citoyen vote »), on doit prendre en compte la démographie et la géographie. Le citoyen ne suit pas ce qu'il se passe dans sa métropole, il suit beaucoup plus ce qu'il se passe au conseil municipal qu'au conseil métropolitain.

Si on veut éviter de concevoir des Métropoles technocratiques, il faut revenir à la recherche de la démocratie, se bâtir un avenir commun.

En effet, plus on est éloigné du citoyen plus il est facile de proposer des projets très structurants à des personnels très qualifiés dans les services territoriaux ou à des bureaux d'études

Si on ne prépare pas une élection au suffrage universel direct, alors on perdra le lien nécessaire avec la notion d'avenir commun (et donc le sens de la démocratie) et on perdra encore des électeurs. Les choses ne s'arrangeront pas toutes seules.

Les associations d'élu.e.s qui se sont constituées l'ont fait par strates ou types de territoires (littoraux, montagnards, urbaines ...). Or, les strates ne représentent pas des territoires. La démocratie doit se rebâtir sur des territoires qui sont soit urbains, soit ruraux et qui forment les métropoles ou les communautés de communes ou d'agglomérations.

On peut imaginer que dans les Métropoles, Communautés d'agglomération et de communes, les présidents et deux ou trois élus (en fonction de la démographie) animeront le conseil départemental qui est un lieu de solidarité. On ne peut pas supprimer le lieu de solidarité. Les grandes Régions, telles qu'on les a conçues, nous obligent à garder un échelon de proximité départemental qui permet une solidarité envers les personnes (c'est ce qu'on appelle l'action sociale) et une solidarité envers les petites communes (par exemple, la question de l'urbanisme rural).



Claudy Lebreton

Avant de passer la parole à Olivier Landel, j'atteste, pour y avoir participé, d'une grande faiblesse des organisations d'Elus des collectivités locales en raison de leur dispersion : jusqu'à 15 à 20 organisations sur des thématiques de stratification (taille de collectivité) ou de spécialisation (Villes et banlieues, Elus de la Montagne...et ceux du Littoral, Maires ruraux de France, Maires des petites villes de France...).

Nous avons fait la proposition de créer un Comité National des Territoires s'inspirant de ce qui existe au niveau européen : le Comité des Régions, « organe de consultation et de représentation des collectivités locales et régionales de l'Union européenne, porte-parole des intérêts de ces entités territoriales auprès de la Commission et du Conseil, auxquels il adresse des avis. Le Comité des régions compte actuellement 350 membres (et autant de membres suppléants) issus des 28 pays de l'UE. Pour pouvoir appartenir au Comité, il est toujours nécessaire de :

- Détenir un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale ;
- Ou d'être politiquement responsable devant une assemblée élue.»

<https://www.touteurope.eu/actualite/le-comite-des-regions-de-l-union-europeenne.html>

Ce Comité des Régions est peu connu. Il a l'obligation de donner un avis sur tous les textes concernant les collectivités territoriales européennes, donc sur la plupart des textes...avec possibilité de prendre des initiatives et de se saisir de questions.

Mais cette proposition d'un Comité des Territoires s'est heurtée à l'obstacle du Sénat qui entendait conserver la prérogative de la représentation locale.

Cependant la question reprend de l'acuité aujourd'hui avec la disparition du cumul des mandats : il n'y a plus de membres d'exécutifs territoriaux siégeant au Parlement.

Or, il y a une différence entre ce que j'appelle le pouvoir législatif et le pouvoir territorial qui est celui des Assemblées locales qui mettent en œuvre les lois de la République sans participer à leur élaboration. ●

**«AVEC LA
DISPARITION
DU CUMUL
DES MANDATS :
IL N'Y A PLUS
DE MEMBRES
D'EXECUTIFS
TERRITORIAUX
SIEGEANT AU
PARLEMENT.»**



Olivier Landel,
Délégué général de France Urbaine

Cela fait bientôt 16 ans que je m'occupe, d'abord des Communautés urbaines et Métropoles (ACUF) puis de France urbaine.

En octobre 2002, embauché depuis 15 jours par Jean-Marc Ayrault alors Président de l'ACUF, j'assiste à Marseille à une réunion des présidents des Communautés urbaines, Marseille parce que Jean-Claude Gaudin doit prendre la présidence, selon le principe d'alors d'un changement de président tous les ans.

Les 12 présidents de CU présents sont là, dont JM Ayrault, JC Gaudin, Pierre Mauroy, Alain Juppé, Gérard Collomb. Il se disait que c'était une assemblée des anciens ou futurs Premiers Ministres !

Le débat avait lieu autour de ce qu'on appelait la « Résolution du Président » [de l'ACUF]. Ce jour-là, nous recevions le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin, venu annoncer le lancement d'une grande concertation pour sa réforme de la décentralisation, lancement amorcé par des Etats généraux à Marseille.

Conclave des Présidents de CU et de leurs conseillers, conciliabule pour discuter des imperfections éventuelles du projet. Vient la question du suffrage universel direct pour les Communautés urbaines. Les arguments favorables étaient déjà bien connus. Certaines CU, les plus anciennes avaient déjà 30 à 35 ans d'expérience et cela faisait déjà longtemps que les Conseils de CU savaient que la réalité de la vie quotidienne des habitants était réglée à ce niveau. On savait que l'essentiel des grands enjeux -aménagement, urbanisme, développement économique, transports, déchets, assainissement et eau...- étaient gérés à cette échelle. A Grenoble, vous êtes un peu en retard, n'ayant pas connu l'expérience Communauté urbaine mais vous pouvez vous projeter !

Donc, la question de l'élection des conseillers communautaires n'était plus une source de tension entre les Maires de ces CU déjà anciennes contrairement à ce qui peut exister dans les autres intercommunalités. Leurs dépenses étaient déjà à l'époque deux fois celles de leur Département et quatre fois celles de la Région !

Le passage au suffrage universel direct pour les CU avait failli passer en 2000 (ou 2001) par un amendement et avait été voté au Sénat.

Mais ! Mais, Marseille est une CU toute jeune, la dernière arrivée avec Nantes. Et Jean-Claude Gaudin [alors Maire de Marseille et Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole], qui allait prendre la présidence de l'ACUF, intervient pour faire état de ses démarches auprès des 13 Maires de sa CU pour le rejoindre. Il demande donc de repousser l'échéance : « Ce n'est pas encore le moment ! ».

Cela s'est traduit par une phrase dans la Résolution que nous avons trainée pendant des années : « Nous souhaitons être associés à toute réflexion à venir concernant la désignation des conseillers communautaires. » Quel courage !

Cela pour dire que le sujet est au cœur des débats dans les grandes agglomérations, mais il n'acquiert sa maturité qu'avec le temps. Localement, les élus sont prêts lorsqu'ils ont appris à travailler ensemble et forgé une certaine confiance entre eux.

J'ai donc suivi ce débat et on a essayé, à chaque nouvelle proposition de loi, d'avancer, de remettre une couche, petit à petit, de convaincre les nouveaux. Les Nantais étaient convaincus de la nécessité, les Toulousains, les Niçois l'ont été très vite, d'autres moins (Marseille). La transformation des Communautés d'agglomération en Communautés urbaines renforçait cette nécessité.

**« J'AI DONC
SUIVI CE DEBAT
ET ON A ESSAYE,
A CHAQUE NOUVELLE
PROPOSITION DE LOI,
D'AVANCER,
DE REMETTRE
UNE COUCHE,
PETIT A PETIT,
DE CONVAINCRE
LES NOUVEAUX. »**

**« J'AI OBSERVE
AUSSI LES CYCLES
ELECTORAUX.
LES ELUS SONT
PLUTOT D'ACCORD
APRES L'ELECTION,
BEAUCOUP MOINS
A LA VEILLE DE LA
FUTURE ELECTION »**

J'ai observé aussi les cycles électoraux. Les élus sont plutôt d'accord après l'élection, beaucoup moins à la veille de la future élection ; quand ils font leurs calculs, ils les font à partir du système qui leur a permis d'être élus...le risque imaginé fait repousser à plus tard.

Les CU ont continué à porter le projet et l'AMGVF (Association des Maires des Grandes Ville de France) s'est alignée sur cette proposition. La fusion entre les deux associations d'élus a été réalisée [en janvier 2016]. France Urbaine représente 36 millions d'habitants soit plus de la moitié de la population française, ce qui commence à peser. Mais nous n'avons pas obtenu que la mention du suffrage universel direct figure dans la loi de 2010 créant les Métropoles.

Cependant, nous avons obtenu une première étape : le fléchage. J'y ai cru, à titre personnel, comme à une avancée. Mais pourquoi est-ce une avancée juridique mais pas forcément une avancée démocratique ? Cela relève beaucoup de la faute des élus. En effet, qu'est-ce qui empêche des candidats à une élection municipale de se mettre d'accord entre eux, entre communes de l'intercommunalité, pour faire figurer sur leur programme un recto concernant la municipalité et un verso pour l'intercommunalité ?

**Rien ne l'empêche, mais qui le fait ?
Cela s'est fait une fois à Brest...**

Rien ne l'empêche mais rien n'y oblige non plus ! Et en France on a parfois cette schizophrénie qui demande d'un côté plus d'autonomie et de l'autre attend une obligation. Nous avons donc fait le triste constat que cette avancée [le fléchage] n'avait pas été comprise par les électeurs parce que pas saisie par les candidats.

Nous avons demandé un rapport analysant ce qu'avaient été les nouveaux comportements liés au fléchage et un rapport concernant les différents scénarios pour un suffrage universel direct [scenarios figurant dans le dossier]. Puis il y a eu des changements gouvernementaux, de ministres

et de ministères. Au moment de produire ces rapports le ministre en charge était Jean-Michel Baylet, qui remplaçait Marylise Lebranchu, et Estelle Grelier était Secrétaire d'Etat aux Collectivités territoriales. JM Baylet n'a pas été un soutien alors qu'Estelle Grelier restait très convaincue de la nécessité du SUD.

Et là-dessus, de nouvelles Métropoles ont été créées, dont quatre qui n'ont pas passé le cap de la Communauté urbaine et en sont encore aux balbutiements de l'intégration intercommunale : Grenoble, Rennes, Rouen et Montpellier. Il n'y a pas unanimité pour peser sur la décision, ce dont a profité JM Baylet.

Quel est l'état des lieux actuel : 10 Métropoles sont favorables au SUD ; Paris n'est pas une Métropole ; Lyon a déjà le statut le permettant ; Marseille, c'est Marseille ! Lille est embarrassée par trop de communes dont beaucoup de petites qui font la décision. Un recul de deux ans est donc acté avec le symbolique article 54 de la loi MAPTAM. Echéance 2020... mais le texte n'est ni prêt ni même écrit.

Quant aux trois scénarios proposés, aucun ne marche vraiment. Pour respecter à la fois la démographie et le nombre de communes, il faudrait des assemblées pléthoriques. Cependant, il y a dans le rapport une phrase à souligner : « L'accession des métropoles au statut de collectivités territoriales pourrait se faire en reprenant l'organisation lyonnaise (métropole exerçant à la fois les compétences d'un EPCI à fiscalité propre et d'un département), mais il pourrait également être envisagé de ne pas modifier les compétences de ces métropoles, et de ne pas leur transférer l'ensemble des compétences des conseils départementaux sur leur périmètre. »

Le changement de statut juridique est donc possible. Mais alors est avancé l'argument de la couche supplémentaire ajoutée aux collectivités territoriales...la fameuse antienne du millefeuille. Mais ce n'est pas une feuille supplémentaire qu'on rajoute, c'est une feuille à côté d'une autre !

Il y a actuellement quelques Métropoles qui travaillent avec le gouvernement pour tenter d'avancer. Au congrès des Maires, le Président de la République a avancé le chiffre de 5 à 8 (8 grâce à FU) qui pourraient...

La solution serait de pousser un modèle à la lyonnaise [intégrant des compétences du Département], entraînant de facto une élection au SUD. Je pense que cette intégration n'est pas absolument nécessaire, mais il faut par contre penser un mode de scrutin «à la lyonnaise» qui semble la seule solution possible : des territoires (circonscriptions) et des Conférences des Maires. Il faut cependant que ces Conférences aient plus de prérogatives que dans le dispositif lyonnais, par exemple une demande de seconde lecture sur un certain nombre de délibérations essentielles. Nous attendons que le Ministre de l'Intérieur fournisse une note éclairant de façon certaine cette possibilité, assurant la représentation des habitants et celle des communes.

Une autre possibilité, qui demande un long chemin encore, est d'aller vers les communes nouvelles. Si, par exemple, il y avait 30 communes à Lille au lieu de 90, cela rendrait possible et la présence des Maires et les circonscriptions (ou arrondissements métropolitains). Nous tentons de convaincre l'Association des Maires de France (AMF) d'aller plus loin sur les communes nouvelles et de faire de cet outil autre chose qu'un outil de réorganisation des communes de moindre densité comme cela a été privilégié jusqu'à présent.

Pour terminer je parlerai d'un voyage fait en 2005 en République tchèque. Nous avons rencontré le Ministre de l'Intérieur qui avait fait part de son embarras : 10 millions d'habitants, 6000 communes, un ratio semblable au notre ! Le lendemain à Prague, le Maire de la ville nous annonce qu'une loi vient de passer faisant obligation de créer dans la ville des circonscriptions pour gérer la municipalité.

Un mot avant de lancer le débat : la parole est libre et la question est bien celle de l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct (acronyme : SUD).

Pour autant; ayons toujours en mémoire que la grande question, c'est quelle organisation démocratique veut notre communauté nationale ? Le mode de scrutin désigne celles et ceux qui siègeront dans les assemblées. Mais l'organisation démocratique est-elle immuable ? Le débat est ouvert.

**«UNE AUTRE
POSSIBILITE, QUI
DEMANDE UN LONG
CHEMIN ENCORE,
EST D'ALLER VERS
LES COMMUNES
NOUVELLES».**



3 - LE DEBAT : QUESTIONNEMENTS ET POINTS DE VUE

«JE SUIS COINCE EN TANT QUE CITOYEN. JE NE PEUX PAS VOTER CONTRE MON MAIRE ET POUR LE PRÉSIDENT DE LA METROPOLE OU VICE-VERSA».

Benoit MOLARET,
membre du C2D et ancien maire adjoint
d'une commune de l'agglomération

Le Conseil de Métropole est une anomalie démocratique. Les citoyens contribuables que nous sommes ne peuvent pas contrôler l'usage qui est fait de leurs impôts. Si je suis content du président de la Métro et mécontent de mon maire qui est le même individu, qu'est-ce que je fais aux prochaines élections ? Je suis coincé en tant que citoyen. Je ne peux pas voter contre mon maire et pour le président de la métropole ou vice-versa. Donc autre proposition : à côté du conseil des maires qui aurait une sorte de droits de veto pour un certain nombre de questions, l'élection se ferait sur listes paritaires, à deux tours avec un seuil de représentation à 3, 5 ou 8% et une prime majoritaire que l'on peut débattre (entre 30 et 50%). ●

Pierre Louis SERERO,
membre du Conseil de développement

Maintenant que le Sénat a proposé la suppression de l'article 54 de la loi MAPTAM, quelles seraient les actions possibles de la société civile pour faire entrer la question de l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct dans l'agenda du gouvernement ? ●

Christian DUPRE

Le découpage communal pourrait localement être revu (communes nouvelles ?) mais dans la Métropole grenobloise, il semble difficile de faire bouger les lignes. ●

Anne-Marie MARMIER,
association Elles Aussi, pour la parité

Je veux rappeler que l'exigence des parités est aussi une exigence démocratique. Notre association y a réfléchi et partage le propos d'un précédent intervenant: transformer le territoire en une unique circonscription dotée de 4 circonscriptions électorales correspondant aux 4 secteurs de la Métropole qui ont déjà l'habitude de travailler ensemble, tout en maintenant le Conseil des Maires parce que effectivement cela garantit un équilibre intermédiaire. On aurait ainsi des listes de trente personnes.

1. Cela prend en compte la situation évolutive de la métropole de Grenoble avec le projet métropolitain
2. Par rapport à la parité c'est aussi moteur car les listes paritaires favorisent la présence des femmes.

Deux choses simples pourraient être faites.

1. Étendre le scrutin par liste paritaire avec exécutif paritaire à toutes les communes
2. Élire les Vice-président.e.s de toutes les interco comme dans les régions, les grandes communes...(sur listes paritaires). ●

**«SE POSE AUSSI
LA QUESTION
DU CUMUL DES
MANDATS LOCAUX :
EXECUTIF COMMUNAL
ET EXECUTIF
METROPOLITAIN».**

Aline BLANC-TAILLEUR,
ancienne élue à la Métropole
et à la ville de Grenoble

Je crois vraiment au projet. La République en Marche a le projet de préparer les élections municipales et métropolitaines. La question de fond de l'intégration communautaire et de la manière dont les Conseils Municipaux débattent de la Métropole reste posée. Quelques rares communes le font, comme par exemple à la Tronche, où le Maire, en début de conseil municipal, parle systématiquement de ce qu'il se fait à l'échelle métropolitaine. Les élus et les citoyens présents sont donc informés, ce qui permet de mieux comprendre le fonctionnement de la Métropole.

Se pose aussi la question du cumul des mandats locaux : exécutif communal et exécutif métropolitain. ●

Marcel FAURE,
habitant

Quand j'ai voté aux élections municipales, ma préoccupation c'était la commune. Je voulais le Maire qui me paraissait le meilleur et l'équipe associée. J'aurais aimé avoir une idée de ce que cela entraînait pour la Métropole : mais pas d'équipe qui se détache, pas de premier homme ni d'engagement à ce niveau.

Vouloir rassembler dans une même élection ces deux niveaux ne peut pas aboutir. Pourtant je crois en la nécessité d'avoir une Métropole.

Conclusion très simple : on fait fausse route avec le système de fléchage.

On sortira de cette impasse le jour où on admettra qu'il faut deux élections différentes pour éviter la confusion. ●

Pascale Mirau,
conseillère municipale dans une commune
de 1300 habitants

En 2014, nous avons joué le jeu et notre conseiller métropolitain fléché sur la liste municipale n'est pas le maire de la commune. Ce n'est pas facile car il y a aussi des questions de personne et le conseiller métropolitain doit être très au fait des affaires de sa commune. Il n'est pas sûr qu'aux prochaines élections on renouvelle l'expérience. ●

Olivier LANDEL

Revient, à la demande (off) d'Alain Faure, sur la définition du SUD (suffrage universel direct) qui, selon lui pourrait aussi être :

- sérieusement Utile pour la Décentralisation et la Démocratie,
- c'est loin d'être un Sujet Unique de Débat,
- si on ne le fait pas on risque de tomber sur un Système Urbain Débile,
- des Secteurs Uniques Déterritorialisés sont peut-être une solution. ●



**Intervention d'Alain FAURE,
politiste, Laboratoire Pacte**

Cette controverse alimente les recherches du laboratoire PACTE. L'IEP a 70 ans et on se pose des questions existentielles, il y a un mois encore sur la modernité en politique et la démocratie métropolitaine, oxymore évident ?

J'étais très inquiet car il y a un complot breton évident, Trégor, Côtes d'Armor, Pays malouin... et Olivier Landel qui dit « faire à la lyonnaise » ! On ne fait pas de politique à Grenoble avec des phrases comme ça !

Deux constats, bien qu'étant, en tant que chercheur, dans le brouillard comme vous :

D'abord, j'entends très fortement la crise démocratique dont parle Marylise Lebranchu et dont on voit les effets en Europe...la Grèce, l'Italie, l'Espagne, la Catalogne et aux USA. ●

La démocratie représentative est en crise très violente.

Et vous n'avez parlé jusque-là que de l'exception française. Je vous rappelle que toutes les métropoles du monde ont un système électoral similaire au modèle français. Dans tous les systèmes il y a le niveau municipal, des municipalités qui fonctionnent de différentes manières avec différentes compétences et divers modes d'élection. Et le niveau métropolitain qui a un parlement et un élu ou une élue au SUD. On est dans un modèle où il y a un gouvernement. Il me semble comprendre qu'on fait fausse route en cherchant à améliorer l'exception française. Ne faudrait-il pas imaginer une élection au SUD des conseillers métropolitains totalement détachée des municipales et penser aussi l'élection d'un ou une leader qui incarne ces grands territoires ? Cela soulève le débat car en France les métropoles sont à la fois des fourmilières : c'est là qu'il y a le plus de dynamisme et de contradiction (pauvreté/richesse, etc) et des monstres froids : des administrations mal perçues. ●

Sacha MAGNAN,
étudiant en École de commerce

Je vais rejoindre Monsieur Faure, c'est un débat qu'il y avait eu sur la première séance de cette controverse. Au-delà du mode de scrutin, on essaye aussi de savoir qui on est, comment on élit ? Est-ce qu'on fait comme pour un conseil municipal ou un conseil départemental où l'exécutif va être choisi au sein de l'assemblée élue, ou est-ce qu'on essaye de séparer les pouvoirs en élisant un exécutif et un législatif qui débat et adopte ou pas les propositions de l'exécutif. Peut-être que la formule aujourd'hui c'est d'abandonner ce conseil qui a tous les pouvoirs. ●

Christine GARNIER,
Vice-présidente de la Métropole de Grenoble

Je suis ici pour écouter et pour savoir ce qui se dit. Un petit témoignage : je suis Vice-Présidente à la Métropole, c'est un travail à plein temps. Pour ce qui concerne les élus grenoblois conseillers métropolitains, nous avons souhaité ne pas cumuler une responsabilité exécutive dans la commune et une VP à la Métropole, pour des questions de charges, de temps et d'énergie et pour éviter des risques de conflits d'intérêt. L'élection des élus métropolitains au SUD modifierait le rôle des élus. Pour l'instant, chaque élu est amené à défendre sa commune dans la Métropole et non pas l'intérêt général des habitants de la Métropole. Ce positionnement semble anti-démocratique. L'argument de la proximité sans cesse mis en avant ne tient pas : dans beaucoup de communes beaucoup d'habitants ne connaissent pas les élus. ●

Daniel CALVIGNAC,
membre du Conseil de Développement du Grésivaudan, membre de l'association nationale Mieux Voter

L'association Mieux voter propose d'autres modes de scrutin différents du scrutin majoritaire. Deux chercheurs de l'association y ont travaillé et

ont pensé qu'on pouvait faire beaucoup mieux. Leur travail a été présenté au Collège de France par Pierre Rosanvallon et un colloque a été récemment organisé à l'université de Montpellier. Ce mode de scrutin donne une vision plus globale du positionnement des électeurs et il serait intéressant de partager largement ces réflexions. ●

Pascal CLOUAIRE,
conseiller métropolitain et conseiller métropolitain ville de Grenoble

Qu'est-ce qui empêche qu'aux prochaines élections il puisse y avoir un programme municipal et, en concertation avec d'autres listes d'autres communes, un programme métropolitain ? Cela fonctionne si tout le monde joue le jeu. Si vous avez un seul groupe politique qui joue le jeu et les autres qui ne font pas, le citoyen n'aura le choix qu'entre pas de projet métropolitain et un seul projet métropolitain. Dans ce cas cela ne fonctionnera plus. Si on rajoute des considérations de l'ordre du micro populisme, de débat pour/contre la métropole, cela faussera complètement le jeu. On a donc besoin d'une loi pour corriger et demander à tout le monde de jouer le jeu. ●

Intervention de Nicolas KADA,
professeur de droit à l'Université Grenoble Alpes

Poser la question du « comment » lorsqu'on se penche sur la mise en place d'une élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires et métropolitains, c'est reconnaître que l'on a besoin du juriste. En effet, il s'agit d'une question technique de transformation de voix en sièges à l'occasion d'un scrutin. Et donc, en apparence, il suffit d'un juriste pour qu'il apporte ses outils, ses clés de compréhension et ses procédures déjà rodées pour venir mettre en œuvre ce qui a pu être imaginé par d'autres sur le plan des idées. ●

Sacha MAGNAN,
étudiant en École de commerce

Je vais rejoindre Monsieur Faure, c'est un débat qu'il y avait eu sur la première séance de cette controverse. Au-delà du mode de scrutin, on essaye aussi de savoir qui on est, comment on élit ? Est-ce qu'on fait comme pour un conseil municipal ou un conseil départemental où l'exécutif va être choisi au sein de l'assemblée élue, ou est-ce qu'on essaye de séparer les pouvoirs en élisant un exécutif et un législatif qui débat et adopte ou pas les propositions de l'exécutif. Peut-être que la formule aujourd'hui c'est d'abandonner ce conseil qui a tous les pouvoirs. ●

Christine GARNIER,
Vice-présidente de la Métropole
de Grenoble

Je suis ici pour écouter et pour savoir ce qui se dit. Un petit témoignage : je suis Vice-Présidente à la Métropole, c'est un travail à plein temps. Pour ce qui concerne les élus grenoblois conseillers métropolitains, nous avons souhaité ne pas cumuler une responsabilité exécutive dans la commune et une VP à la Métropole, pour des questions de charges, de temps et d'énergie et pour éviter des risques de conflits d'intérêt.

L'élection des élus métropolitains au SUD modifierait le rôle des élus. Pour l'instant, chaque élu est amené à défendre sa commune dans la Métropole et non pas l'intérêt général des habitants de la Métropole. Ce positionnement semble anti-démocratique.

L'argument de la proximité sans cesse mis en avant ne tient pas : dans beaucoup de communes beaucoup d'habitants ne connaissent pas les élus. ●

Daniel CALVIGNAC,
membre du Conseil de Développement
du Grésivaudan, membre de l'association
nationale Mieux Voter

L'association Mieux voter propose d'autres modes de scrutin différents du scrutin majoritaire. Deux chercheurs de l'association y ont travaillé et ont pensé qu'on pouvait faire beaucoup mieux. Leur travail a été présenté au Collège de France par Pierre Rosanvallon et un colloque a été récemment organisé à l'université de Montpellier. Ce mode de scrutin donne une vision plus globale du positionnement des électeurs et il serait intéressant de partager largement ces réflexions. ●

Pascal CLOUAIRE,
conseiller métropolitain et conseiller
métropolitain ville de Grenoble

Qu'est-ce qui empêche qu'aux prochaines élections il puisse y avoir un programme municipal et, en concertation avec d'autres listes d'autres communes, un programme métropolitain ? Cela fonctionne si tout le monde joue le jeu. Si vous avez un seul groupe politique qui joue le jeu et les autres qui ne font pas, le citoyen n'aura le choix qu'entre pas de projet métropolitain et un seul projet métropolitain. Dans ce cas cela ne fonctionnera plus. Si on rajoute des considérations de l'ordre du micro populisme, de débat pour/contre la métropole, cela faussera complètement le jeu. On a donc besoin d'une loi pour corriger et demander à tout le monde de jouer le jeu. ●

**Intervention de Nicolas KADA,
professeur de droit à l'Université
Grenoble Alpes**

Poser la question du « comment »
lorsqu'on se penche sur la mise en place d'une élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires et métropolitains, c'est reconnaître que l'on a besoin du juriste. En effet, il s'agit d'une question technique de transformation de voix en sièges à l'occasion d'un scrutin. Et donc, en apparence, il suffit d'un juriste pour qu'il apporte ses outils, ses clés de compréhension et ses procédures déjà rodées pour venir mettre en œuvre ce qui a pu être imaginé par d'autres sur le plan des idées.

En réalité, c'est sensiblement plus compliqué. Ce dont on parle ici, c'est de trouver et proposer des règles qui, par définition, ne sont pas neutres. Le résultat de l'élection peut varier de manière significative selon le découpage électoral adopté, les règles retenues, la volonté de représenter la diversité politique ou de privilégier plutôt la mise en place d'une large majorité.

On attend finalement du juriste qu'il parvienne à résoudre une équation à plusieurs inconnues puisque plusieurs objectifs sont assignés à cette réforme dont il est ici question :

- Prendre en compte à la fois les habitants et les territoires (ici les communes membres de la Métropole)
- Transformer les voix en sièges : un mode de scrutin n'est rien d'autre que cette transformation, mais quelle transformation !
- Restaurer la confiance : l'élection municipale est celle qui mobilise encore le plus d'électeurs, mais le taux d'abstention progresse désormais aussi aux élections municipales.
- Donner une légitimité en un lieu de pouvoir : il faut faire correspondre ce lieu de pouvoir avec le lieu d'élection. Aujourd'hui les deux niveaux de pouvoirs en vogue sont les niveaux intercommunaux et régionaux. Et pourtant ce sont ceux où la légitimité politique est la plus faible.

- Faire territoire : passer d'une simple zone géographique à un vrai territoire doté d'un projet politique commun.

Tous ces objectifs consistent à politiser un lieu qui apparaît essentiellement technique et technocratique. Et le juriste est là pour rappeler les règles ou imaginer les règles qui puissent aider à avancer sur la voie d'une plus grande démocratie intercommunale.

À ce propos, on peut identifier principalement trois types de règles qu'il conviendra de respecter même si on peut évidemment les critiquer :

1. LES REGLES RECONNUES PAR LA CONSTITUTION, PAR LA LOI OU PAR LA JURISPRUDENCE :

- Le principe d'égalité : égalité démographique notamment, avec des représentants élus qui doivent représenter à peu près le même nombre d'habitants.
- Égalité géographique : revendication légitime mais discutable des communes existantes qui souhaitent être représentées.
- Le principe de parité hommes-femmes : seul un scrutin de liste peut garantir ce principe. Il conviendrait de veiller à étendre ce principe de parité aux équipes exécutives car on constate une certaine évaporation des femmes dès lors qu'on atteint les fonctions exécutives.

2. DES REGLES MOINS CONNUES OU MECONNUES :

- Le principe d'intelligibilité : un bon mode de scrutin, c'est un mode de scrutin qu'on comprend. Pour que l'électeur se déplace et daigne aller voter, il faut qu'il comprenne comment sa voix se transforme en siège. Dans les trois hypothèses qui ont été données pour le suffrage universel direct, une ou deux sont à cet égard un peu inquiétantes. Dans un des scénarios, on retrouve un modèle proche de celui qui se pratique lors des élections régionales avec le recours à des sections départementales de listes. On peut craindre de retrouver des listes métropolitaines avec des sections communales, car c'est un mode de scrutin qui n'est intelligent (pour élaborer un projet métropolitain cohérent), ni intelligible par les électeurs.
- Le principe de stabilité : un bon mode de scrutin ne doit pas changer tous les 6 ans, sinon l'électeur ne comprend pas, se méfie voire soupçonne de sombres calculs électoraux

3. DES REGLES COMPLETEMENT INCONNUES, SANS DOUTE ECRITES NULLE PART MAIS QU'IL CONVIENT NEANMOINS DE RESPECTER :

- Le respect de la sensibilité des élus locaux et du niveau communal. Le futur mode de scrutin devra veiller à ménager cette sensibilité qui frôle parfois la susceptibilité de la part de communes qui se sentent menacées.
- Le souci de l'originalité. On ne peut que rejoindre Alain Faure dans les comparaisons qui peuvent être faites avec d'autres systèmes. L'originalité n'est certes pas synonyme de simplicité et il y a plusieurs manières d'être original. Le mode de scrutin départemental avec le principe des cantons élargis et des binômes paritaires de candidats a par exemple surpris tout le monde. Pourtant, le résultat est incontestablement intéressant.

POUR CONCLURE

Si c'est possible – au-delà de toutes ces règles, connues, méconnues et inconnues, un principe essentiel est à retenir, que l'on pourrait qualifier de « règle d'or » : l'obligation d'être courageux. Car les raisons de ne rien faire sont nombreuses, les opposants à tout changement sont légion et le statu quo est toujours la solution la plus facile. Pourtant, il faut le courage de l'innovation si l'on veut installer durablement les intercommunalités dans le paysage administratif et politique français. Il faut le courage de la clarté en choisissant un mode de scrutin simple, intelligible et susceptible de donner un véritable sens politique à l'élection. Le rôle du juriste s'arrête ici : il ne peut en la matière que fournir une boîte à outils : c'est aux élus locaux et au législateur national d'être courageux, d'identifier les meilleurs outils et d'en faire bon usage. ●

Olivier LANDEL

Aujourd'hui il y a une contrainte : réfléchir dans un cadre constitutionnel tel qu'il existe. Si on sort de ce cadre constitutionnel, il y a d'autres possibilités. Mais la porte ne semble pas ouverte à cette opportunité.

On a par exemple testé le vote plural : tous les maires sont présents mais chaque maire pèse au moment du vote en fonction du nombre d'habitants qu'il représente. Cette porte entrouverte a été vite refermée

Actuellement, les électeurs sont ceux qui dorment sur le territoire. Mais tous ceux qui y travaillent, qui y font du tourisme, qui ont des besoins..., on ne leur demande jamais leur avis et pourtant beaucoup de choses les concernent aussi. Une proposition a été faite dans un colloque : un citoyen pourrait voter dans plusieurs endroits au moment des municipales : là où il habite, là où il travaille et là où il a envie (tourisme, voyage, maison de vacances...).

Il est difficile de sortir des cadres et un cadre prégnant est celui de la non tutelle d'une collectivité sur une autre. Si on va vers une personnalisation de l'exécutif, on décale le problème en laissant ouverte la question de la circonscription.

Au moment où le projet de réforme constitutionnelle demande de réduire le nombre de parlementaires, il est difficile d'imaginer des parlements locaux métropolitains de 500 personnes.

La solution ? Une circonscription unique ou plusieurs circonscriptions selon la taille de l'intercommunalité.

Toutes les circonscriptions pourraient devenir des communes nouvelles si l'obligation ne leur était pas faite de rejoindre une intercommunalité. Poussé à l'extrême, la France ne serait plus qu'une unique intercommunalité !

Les grandes agglomérations pourraient être composées de 10 à 30 communes nouvelles, équilibrées territorialement. Cependant il faut conserver l'utilité des élus de quartier (ou d'arrondissement) qui se bougent pour leur quartier. ●

Aujourd'hui, ce qui est pensé comme squelette, c'est la Nation, le Département et la Commune. Mais à notre époque on a inventé les exosquelettes, ce qui fait tenir l'ensemble : l'Intercommunalité, la Région et l'Europe. ●

Marylise LEBRANCHU

La Corse est un cas à part. Il n'y a plus de départements, mais une assemblée unique. C'est la collectivité la plus évoluée en terme de nouveau mode de scrutin, avec la disparition des deux Départements. Mais cela est possible car c'est un petit territoire. Comment cela s'est-il passé entre l'exécutif et le délibératif ? Il n'y a pas eu un progrès flagrant avec cette séparation même si elle est intéressante en particulier pour les Régions. Ce n'est sûrement pas intéressant pour toutes les communautés. Ce qui m'amène à penser qu'on est encore obligé de raisonner par strates parce qu'il faut aller vers des communautés d'agglomérations de plus de 50 000 habitants qui regroupent donc beaucoup de communes. On se heurte très vite au mur du nombre [de communes], ce pourquoi il faut réfléchir par strates pour éviter les assemblées pléthoriques. Il est important d'avoir une bonne connaissance géographique et physique du territoire pour éviter des erreurs grossières. Le maire est sans doute celui qui a la meilleure connaissance physique du territoire.

Je crains l'hyper personnalisation : un humain tout seul restera un humain seul, il ne sera jamais aussi fort qu'un collectif.

Il faut proposer des projets de société y compris locaux. Qu'est-ce qu'on veut faire de notre territoire ? Ce n'est pas de la politique partisane mais de la politique au sens noble du terme.

Il y a un nombre important de conflits internes qui surgissent parce qu'on n'a pas discuté assez

d'un projet en amont ce qui fait perdre beaucoup de temps en reprise de discussions et d'études ! Alors oui pour une élection au SUD, autour d'un projet de société que les citoyens doivent pouvoir comprendre. Un projet politique est un projet que l'on comprend, la technique ne doit pas primer. Et le Conseil départemental pourrait réunir les présidents d'intercommunalité pour assurer la solidarité et prévenir le risque, que je crains, d'opposition France urbaine - France rurale. Sur cette proposition, je soutiens la possibilité d'un cumul des mandats entre mandat départemental et mandat de conseiller d'agglomération et donc des élections le même jour. ●

Bernadette AUBREE,
membre du C2D

Je voudrais revenir sur la question des règles soulevée par Nicolas Kada.

Tout d'abord, le respect de l'égalité qui n'est justement pas du tout respecté aujourd'hui par le système du fléchage. Sur la Métropole grenobloise, en témoigne par exemple le poids des petites communes par rapport à la réalité démographique : 47 % des élus représentent 25 % de la population (36 communes de moins de 10 000 habitants). On me fait remarquer qu'il y a des situations pires...

Puis la sensibilité (susceptibilité) des communes (là on parle surtout de la susceptibilité des maires). J'entends bien cette inquiétude mais la sensibilité des habitants, on n'en parle jamais. Que pensent-ils ? On ne sait pas.

Quant à la question du politique dont a parlé Marylise Lebranchu, à partir du moment où des choix sont faits et des votes actés, il y a décision politique par rapport à des objectifs, des objectifs cependant pas toujours clairs ni explicités pour les habitants. Eclaircissons-les et tout le monde s'en portera mieux !

Voir en annexe le tableau et la représentation graphique de la composition du Conseil métropolitain issu des élections par fléchage de 2014. ●

Caroline SCHLENKER,
membre du C2D

Quelle pertinence y a-t-il à penser par le mode de scrutin : la crise politique n'est-elle pas aussi due au fait que l'on n'associe pas les habitants en dehors des temps des élections ? Du coup il en résulte deux questions :

- 1- L'organisation de l'institution et son lien/articulation avec les communes. L'échelle de l'habitant est plutôt l'échelle communale. L'échelle métropolitaine est un degré d'abstraction énorme. Comment créer le lien en dehors du temps des élections ?
- 2- Les calendriers de scrutin : Il faut d'abord que les habitants s'approprient et comprennent les enjeux des territoires, construire des programmes pour ensuite avoir des candidats qui les incarnent. Ce qui pourrait être porté par les habitants. Le mode de scrutin, c'est déjà la fin du processus. Il est essentiel d'impliquer les habitants bien en amont. » ●

Un professeur à Sciences Po Grenoble

Un nouvel « acteur » va s'ajouter : la technologie et notamment le big data. On va vers un décalage entre le symbole de l'urne, de l'organisation et la technologie qui se met en place. Le fait de tenir compte des avis citoyen par le numérique progresse. A Genève, plus de 80% des gens votent grâce au système électronique. La perception du vote n'est pas la même, le traitement du vote n'est pas le même. Les avis des citoyens et leur prise en compte, les consultations, sont modifiés par ces nouvelles technologies.

Une autre structure va s'inviter au débat : l'Europe. On parle beaucoup de l'Europe des citoyens, du conseil européen, on a normalisé ces dernières années autour de la conception de la démocratie. Quand l'Europe va-t-elle se préoccuper, après les euro-régions, après les conceptions qu'elle a développées en matière de transport... de faire évoluer le vote les métropoles européennes ? Comment fait-on évoluer aussi les petites communes ? ●

Nicolas KADA

En effet, il y a un décalage entre le mode d'élection dans un isoloir, avec une urne et le vote électronique. En même temps, pour l'instant on n'a pas trouvé mieux que l'isoloir pour garantir que la personne se présentant pour voter vote seule et en son nom. Avec internet, on ne peut pas garantir ça ! Avec l'isoloir, vous êtes à l'abri de toute influence sur le moment, pas en amont évidemment. ●

Pierre MERLE, habitant de la métropole et ancien étudiant de l'IEP

À quoi pourrait ressembler politiquement, sur la Métropole grenobloise, un Conseil Métropolitain élu suivant différentes modalités qui ont été proposées. J'ai pris pour base les élections du premier tour des présidentielles et en gardant les maires élus en 2014. Les simulations réalisées sont donc biaisées car basées sur un contexte et des logiques de vote qui sont totalement différentes de ce que seraient des élections métropolitaines potentielles. Mais l'intérêt est de voir les logiques de chaque scénario proposé et d'avoir une idée globale du poids des sensibilités politiques dans la métropole afin de se projeter. Toutes ces simulations ont pris en compte les listes qui avaient comptabilisé au moins 5% des voix exprimées.

1^{er} SCÉNARIO :

deux collèges : les maires et des conseillers métropolitains élus à la proportionnelle sur 4 territoires. On voit que le conseil métropolitain qui en ressort est politiquement assez équilibré, avec une particularité pour le groupe ADIS qui englobe les maires des petites communes de la métropole. Avec ce premier mode de scrutin, les maires des petites communes jouent un rôle clé, aucune majorité politique ne pourrait vraiment se faire sans eux.

2^e SCÉNARIO :

dans chaque commune les conseillers métropolitains sont élus à la proportionnelle. Pour les communes avec 1 ou 2 conseillers (40 communes sur les 49...), cela ne favorise pas une grande diversité politique.

TROIS VARIANTES

- **VARIANTE A** : dans les communes à deux conseillers ces derniers sont répartis entre les deux premières listes en tête de la commune
- **VARIANTE B** : c'est la première liste qui remporte ces deux conseillers (binôme mixte).
- **VARIANTE C** : les maires des 40 petites communes de la métropole ne voudraient pas ne pas avoir d'influence et donc voudraient siéger à la Métropole. Ils se rassembleraient donc dans le même groupe qu'en 2014.

3^e SCÉNARIO :

élection de tous les élus métropolitains sur des listes intercommunales soit à l'échelon de toute la métropole dans la variante A, soit dans les 4 territoires de la métropole dans la variante B. Il n'y a pas grand-chose qui change mis-à-part que dans l'une des circonscriptions il y a un candidat (Nicolas Dupont-Aignan en 2014) qui a percé. A l'échelle de la métropole il n'a fait que 3,7% (donc pas élu) mais dans le sud grenoblois

(autour de Vizille) il fait 5,2% donc il pourrait sur un scrutin par circonscription envoyer 2 conseillers métropolitains.

BILAN :

quel que soit le scénario adopté, le conseil métropolitain qui en ressortira nécessitera des coalitions assez larges puisque les sensibilités politiques sont assez équilibrées. La politisation des listes métropolitaines ne risque pas de radicaliser nécessairement les conseils métropolitains. Mais permettra peut-être seulement de clarifier les alliances qui auront lieu.

Voir en annexe le document reprenant les simulations proposées. ●

Pierre-Louis SERERO, membre du C2D

Quelles actions possibles après les temps de débat ? Est-ce que vous pensez que dans la réforme constitutionnelle qui s'annonce, il y a une fenêtre pour la réforme territoriale ?

On a commencé ce débat en rappelant l'abstention. Les communes et des défenseurs de l'identité doivent admettre qu'on dort dans une commune mais l'ensemble de la vie est à une autre échelle. La distorsion qu'on voit dans les scénarios proposés par Pierre Merle c'est que désormais des habitants ont des vies différentes voir opposées. Donc comment le cadre politique prend en compte cette réalité ?

Pensez-vous que ce gouvernement est définitivement fermé, ou y-a-t-il des évolutions possibles ? Il faut passer à l'action après ces débats ou on se fait seulement plaisir. ●

Benoit MOLARET, membre du C2D et ancien maire adjoint d'une commune de l'agglomération

Je suis assez favorable à la séparation législatif/exécutif à tous les échelons, y compris pour les régions et les départements. Mais opposé à la présidentialisation des choses (vieux fond social-démocrate). Il faudrait imaginer un scrutin de liste. L'assemblée élue désigne son exécutif comme le parlement britannique désigne le gouvernement, mais le premier ministre n'est plus le président de l'assemblée nationale. En France, une personne peut être maire, premier ministre, président du sénat, président de l'assemblée nationale, président du conseil constitutionnel, président du conseil d'état...

Si on prend la solution des communes nouvelles, il y en a pour 10 ans, et si on prend la solution du volontariat il y en a pour 30 ans. Donc ce n'est sûrement pas efficace.

Je suis un peu choqué par la règle soi-disant inconnue de monsieur KADA, la règle de susceptibilité des maires. C'est finalement la règle la plus importante car c'est celle qui est à l'œuvre depuis 30 ans, celle qui fait qu'on ne change rien. Il faut tuer cette règle, et ne même pas en parler. Pour conclure : la meilleure solution serait le scrutin municipal sur une seule circonscription (400 ou 500 000 habitants pour Grenoble). Il faudra ouvrir un débat pour inscrire les métropoles dans l'article 72 de la constitution. ●

Alain FAURE

Sur le parlement, il n'y a pas de « modèle » Chaque pays a construit un parlement métropolitain en fonction de son histoire. Certains fonctionnent avec des circonscriptions, d'autres ont un modèle général, d'autres encore un micro vote de liste... La France doit peut-être inventer son parlement métropolitain.

Sur les communes nouvelles, je suis très optimiste. Aux quatre coins de France, j'interroge des maires et je vois naître des communes nouvelles dans des endroits où personne ne l'aurait imaginé. A Angers par exemple. Et le paysage métropolitain change du tout au tout

Sur la personnalisation, j'appelle les anthropologues à la rescousse qui nous expliquent que la politique, c'est de l'incarnation, c'est une personne qui fait sens à l'échelle de la nation ou du territoire. S'il n'y a pas une part de fiction dans la politique, la Métropole ne démarrera jamais. La Corse est un bel exemple de prise de responsabilité. Le Président de l'exécutif ne peut plus faire n'importe quoi parce qu'il endosse cette part d'incarnation d'un territoire. C'est pourquoi je défends cette idée (malgré les dangers possibles) parce qu'elle génère le « devoir » de rendre des comptes. Et pour finir, il a été fait mention de flécher et de fléchage et j'ai fait un raccourci et entendu Fée Clochette. Un conseil de développement, c'est peut-être la Fée Clochette de Peter Pan, un peu méchante, un peu agressive, malicieuse. Elle brouille le jeu en permanence. J'aimerais que le Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole soit la Fée Clochette qui donne envie de voir différemment le modèle métropolitain. ●

Olivier LANDEL

Une solution pour agir : avancer l'âge de la retraite car j'ai souvent dit sous forme de boutade que je ne prendrai pas ma retraite tant qu'on n'aura pas mis en œuvre le SUD et à chaque fois je me dis « mince, je vais en reprendre pour 6 ans ! ».

Sans dévoiler un secret il y a un travail en cours de réflexion avec Gérard Collomb sur le sujet, il y a des contacts avec le Président de la République et quelques présidents de grandes Métropoles. Mais les métropoles elles-mêmes ont du mal à être agressives face aux Départements et aux Communes. Il pourrait peut-être y avoir une petite

avancée sur les 5-8 d'ici la fin de l'année (et il faudrait aller très vite) mais cela n'ira pas au-delà pour cette fois.

Concernant les communes nouvelles : il faut prendre son bâton de pèlerin et les encourager y compris dans les zones urbaines qui n'ont pas été concernées jusqu'ici.

Et si tous les Conseils de développement avec leur coordination (qui est dans les mêmes locaux que France urbaine qui la porte techniquement), au moins ceux des 5-8, arrivaient à sortir quelque chose collectivement en disant leur « ras-le-bol », cela aurait une utilité et pourrait aider France urbaine à peser sur le sujet. ●

Marylise LEBRANCHU

J'étais convaincue du bien-fondé de la séparation du délibératif et de l'exécutif pour les Régions. Par exemple, au conseil régional de Bretagne, les présidents de commissions ne pouvaient pas être des vice-présidents. On espérait obtenir en Bretagne un statut semblable à celui de la Corse, à savoir une Assemblée unique... mais cela s'est perdu. On a donc expérimenté cette séparation délibératif-exécutif et les conseillers régionaux en sont satisfaits.

Sur la question de la « susceptibilité » (inquiétude) des élus, il ne faut pas se cacher la réalité. Mon expérience de Présidente de Communauté d'agglomération et de Maire de la Ville centre m'a montré combien il fallait travailler pour apprendre les autres territoires. Au bout de deux ans, nous avons décidé que la présidence de la CA irait à un maire d'une petite commune. Depuis l'inquiétude, la méfiance a beaucoup diminué et la prise de conscience de l'importance de la ville centre progresse : « S'il n'y a pas de ville centre, on meurt tous ». Mais ce que je vous dis là est une démonstration, pas une panacée

Les Communes nouvelles, ça marche tout seul parce qu'il y a une carotte financière.

Mais la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été repoussée (à cause de négociations politiques), alors qu'elle est totalement injuste [parce que ne tenant pas

vraiment compte des charges de centralité].
On verra ce que va donner la réforme de la taxe d'habitation. Il y a aussi la taxe foncière et il ne faut pas non plus se cacher la concurrence entre communes pour attirer de la population, sur le thème : « Viens chez moi, tu paieras moins d'impôts... »

Une conséquence, c'est le dépeuplement des Villes centres au profit des communes suburbaines aux taux d'imposition plus bas

Comment peut-on agir ? Ici ce soir, on agit.
Beaucoup d'associations se plaignent de l'absence de démocratie dans les métropoles et les grandes agglomérations. Partout où je vais, j'entends dire que ce n'est pas normal. Ce qui est dit ici ce soir doit diffuser sur les réseaux sociaux pour qu'un grand nombre s'en saisisse.

De mon point de vue, la réforme qui veut diminuer le nombre de députés n'a aucun sens, c'est seulement pour faire plaisir à la population (démagogie ?). Cette diminution va poser un problème de représentation (taille des circonscriptions).

En revanche, l'urgence est pour la démocratie locale qui est en panne, malade. La vraie question est : quel citoyen voulons-nous ?

Agir pour quoi ? Pour qui ?

Là où les maires sont malheureux et sont à la peine c'est dans les quartiers où il y a 12% de votants aux municipales. C'est un drame, qui rejoint celui de l'exclusion. Si on peut se saisir des réseaux sociaux pour aider, tant mieux. Communiquer pour mieux informer tous les publics.

Nous avons un vrai problème de relai de communication : beaucoup de gens viennent aux réunions en début de mandat, à la fin il y en a beaucoup moins.

Comment permettre l'appropriation de la chose publique ? Et je suis convaincue que l'hyper personnalisation tue la participation à la démocratie. Cette question est extrêmement actuelle, moderne. ●

Alain FAURE :

**SUD, Souffle de changement,
Urbanité apaisée, Destin partagé**

Pour imaginer l'avenir des grandes villes,

le projet de consolider les instances urbaines de gouvernement en instaurant le suffrage universel direct à l'échelon métropolitain reste une proposition difficile à mettre en œuvre en France. Notre démocratie locale fait figure d'exception dans le paysage européen en refusant de prendre cette voie sur l'argument principal que les 36 000 maires et le Président de la République constituent le socle cardinal, en termes d'incarnation, pour cristalliser une symbolique territoriale de diversité et d'unité. L'élection directe des élus métropolitains risque de brouiller le modèle, elle pourrait, disent certains, menacer la représentation politique made in France. Pour appuyer le verdict, certains en appellent même à des sociologues qui agitent le chiffon rouge d'une double perte de sens sur les valeurs rurales et sur la solidarité nationale.

Si l'on regarde l'équation à l'étranger, on trouve la même intensité socio-historique du pacte initial reliant les communes à l'Etat. Mais cette concorde symbolique entre le local et le national n'interdit pas les réformes métropolitaines ! Presque partout dans le monde, on élit dorénavant des assemblées à l'échelle des grandes agglomérations urbaines qui se distinguent des élections communales ou par arrondissements. De même, il est dorénavant admis et assumé que celui ou celle qui en dirige les instances exécutives doit être élu(e) au suffrage universel direct. Dans tous les autres systèmes nationaux, la logique du gouvernement métropolitain s'impose donc progressivement alors même que chaque culture nationale ne brade ni ne renie son modèle municipal inscrit dans le temps long, qu'il soit fédéral, centralisé, subsidiaire, top down, bottom up ou hybride.

Ce constat nous entraîne sur une énigme un peu mystérieuse : pourquoi donc les Français résistent-ils si farouchement à l'idée d'un parlement et d'une présidentialisation de l'exécutif pour conduire les affaires publiques des grandes villes alors même que 90% des priorités publiques s'agencent à cette échelle ? Sur quels ressorts le particularisme français donne-t-il une telle primeur au monde enchanté des municipalités et des villages ? Avant d'engager l'introspection, il faut souligner que la conjoncture internationale n'arrange pas les choses. Le populisme montant s'alimente d'une crise de confiance sur un puissant sentiment d'éloignement, de mécontentement et de désintérêt vis à vis du politique. Ces inquiétudes se nourrissent systématiquement, sur le plan symbolique, de plaidoyers territorialisés et identitaires qui associent mécaniquement le libéralisme mondialisé à la métropolisation des modes de vie. De l'Italie à l'Espagne en passant par les Etats-Unis, une petite musique entêtante diffuse l'idée que la métropolisation incarne toutes les dérives et tous les périls. Le raccourci est saisissant : la métropole fait peur et «la» solution anti-mondialisation passe nécessairement par des élus d'hyper proximité et des dispositifs participatifs tous azimuts (et des États-nation qui tiennent leurs frontières...). À n'en pas douter, l'équation s'alimente d'un redoutable populisme émotionnel...

Que faire dans un tel contexte de crispation et de simplification des enjeux ? Comment faire bouger les lignes quand l'imaginaire collectif confond à ce point les causes, les motifs et les solutions collectives ? Les anthropologues pourraient peut-être, dans pareille tourmente, nous éclairer sur le lien que la politique tisse avec des enjeux d'incarnation. On pense ici à la célèbre formule de Churchill sur le sang et les larmes de la responsabilité politique. Le «pouvoir» des élus n'est pas seulement affaire de domination et de puissance, c'est aussi (d'abord ?) une mise en récit passionné et partagé du vivre ensemble. C'est la théâtralisation, parfois charnelle et intimiste, des aspirations d'une communauté d'individus et de leurs valeurs. C'est la promesse démocratique, sans cesse remise sur le métier, d'un humanisme

et d'une vision commune. Et nous avons besoin de médiateurs pour en porter et en argumenter la grandeur. Les métropoles sont condamnées au chaos ou au rôle de bouc émissaire tant qu'elles ne trouveront pas les messagers et les promoteurs de cette part de rêve, de ce souffle d'espoir.

Le SUD, acronyme de Suffrage Universel Direct, n'est en aucun cas la solution ou le levier magique pour construire l'harmonie métropolitaine. Mais il faut prendre au sérieux ses ressources de médiation et d'incarnation dans une société tiraillée de toutes parts et profondément rongée par les inégalités et les violences. Avec des élus métropolitains qui se présentent devant les électeurs pour relever ce défi, pour s'attaquer à ce grand dessein, c'est une façon de dire Stop à l'Ubiquité Décisionnaire, celle d'un modèle français où le conseiller communautaire est à la fois municipaliste, supra communal, délibérant et décideur. Le SUD d'agglomération pourrait favoriser l'expression de la démocratie urbaine plus en phase avec son temps et nous aider à nous défaire de cette forme toxique de schizophrénie politique. Pour mieux conjuguer Souffle de changement, Urbanité apaisée et Destin partagé ?... La piste est transgressive, voire disruptive. Elle mérite d'être explorée ! ●

QUELQUES POINTS FORTS DE LA CONTROVERSE

CITOYENNETE INTERCOMMUNALE

- **POURQUOI LE CITOYEN**
Se déplace-t-il pour aller voter ? Quel intérêt a-t-il ? Qu'est-ce qui l'éloigne des urnes ?
- **L'INTERCOMMUNALITÉ** : une assemblée technocratique, des dossiers portés par des fonctionnaires, une implication faible des élus.
- **LA DÉMOCRATIE DOIT SE REBÂTIR SUR LES TERRITOIRES.**
- **LE CONSEIL DE MÉTROPOLE EST UNE ANOMALIE DÉMOCRATIQUE :**
aucun contrôle citoyen sur l'usage des impôts.
- **JE VOULAIS LE MAIRE QUI ME PARAÎSSAIT LE MEILLEUR ET L'ÉQUIPE ASSOCIÉE** ; j'aurais aimé avoir une idée de ce que cela entraînait pour la Métropole.
- **LA DÉMOCRATIE** représentative est en crise très violente.
- **POUR L'INSTANT**, chaque élu est amené à défendre sa commune et non pas l'intérêt général des habitants de la Métropole.
- **UN PROJET POLITIQUE** est un projet que l'on comprend, la technique ne doit pas primer.
- **ON N'ASSOCIE PAS LES CITOYENS** en dehors du temps des élections.
- **CE QUI EST DIT** ici ce soir doit se diffuser sur les réseaux sociaux pour que le plus grand nombre s'en saisisse.
- **L'URGENCE EST POUR LA DÉMOCRATIE LOCALE QUI EST EN PANNE, MALADE. LA VRAIE QUESTION EST :**
Quel citoyen voulons-nous ? Agir pour quoi ? Pour qui ?
- **L'EXIGENCE** de parité est aussi une exigence démocratique.
- **LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE** a décidé de secouer le cocotier.
- **SI TOUS LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT AVEC LEUR COORDINATION** arrivaient à sortir quelque chose collectivement en disant « ras-le-bol ! », cela aurait une utilité et pourrait aider France urbaine à peser sur le sujet.

LE LIEU DE LA DECISION

- **VOTER POUR UN MAIRE** de telle ou telle famille politique pèsera peu au final puisque la communauté de communes, la Communauté d'agglomération, la Métropole, chercheront le consensus.
- **CELA FAISAIT DÉJÀ LONGTEMPS** que les Conseils de Communautés urbaines savaient que la réalité de la vie quotidienne des habitants était réglée à ce niveau.
- **JE RESTE CONVAINCUE** que sans les Communautés de Communes, les Communautés d'Agglomération, les Métropoles, il n'y aurait plus de communes viables : elles ont été sauvées par l'intercommunalité.
- **LE SUD** finira par s'imposer car on ne peut pas continuer à lever l'impôt ou à réaliser plus de 80 % des investissements sans avoir un contrôle populaire a priori.
- **AUJOURD'HUI**, les deux niveaux de pouvoir en vogue sont les niveaux intercommunaux et régionaux. Et portant ce sont ceux où la légitimité politique est la plus faible.
- **IL Y A UN NOMBRE IMPORTANT DE CONFLITS INTERNES** qui surgissent parce qu'on n'a pas discuté assez d'un projet en amont. Ce qui fait perdre beaucoup de temps en reprise de discussions et d'études.
- **CERTAINS MAIRES** se font élire sur des promesses municipales et lorsqu'ils sont à la Métropole, ils adoptent des positions complètement différentes.

LE SUD, OUI ! MAIS, COMMENT ?

- **L'UNIQUE PROPOSITION DÉPOSÉE** en juillet 2012 a été celle de l'élection au suffrage universel direct.
- **RESTE LA QUESTION DU DROIT DU SOL, COMPÉTENCE DU MAIRE.** Ce pourquoi il faut prévoir un Conseil des Maires ou un Conseil des territoires pour les Métropoles.
- **NE FAUDRAIT-IL PAS** imaginer une élection des conseillers métropolitains au SUD totalement détachée des municipales ?
- **QU'EST-CE QUI EMPÊCHE QU'AUX PROCHAINES ÉLECTIONS** il puisse y avoir un programme municipal et en concertation avec d'autres listes d'autres communes, un programme métropolitain ?
- **UN BON MODE DE SCRUTIN** est un mode de scrutin qu'on comprend.
- **LA POLITISATION DES LISTES MÉTROPOLITAINES** ne risque pas de radicaliser les conseils métropolitains. Elle permettra peut-être seulement de clarifier les alliances qui auront lieu.
- **LA FRANCE** doit inventer son parlement métropolitain.
- **CE QUI EST À REDOUTER** avec un suffrage universel direct supra communal, c'est que soit brisé le lien entre les métropoles et les communes.
- **SANS SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT,** on perdra le lien nécessaire avec la notion d'avenir commun et on perdra encore des électeurs.
- **LE FLÉCHAGE** : est un recul et un petit pas.
- **LE FLÉCHAGE** : une avancée juridique mais pas forcément démocratique.
- **LOCALEMENT,** les élus sont prêts lorsqu'ils ont appris à travailler ensemble et forgé une certaine confiance en eux.
- **NOUS AVONS FAIT LE TRISTE CONSTAT** que le fléchage n'avait pas été compris par les électeurs parce que pas saisi par les candidats.
- **IL FAUT PENSER UN MODE DE SCRUTIN AUTOUR DE TERRITOIRES** (circonscriptions) et une Conférence ou un Conseil des Maires.
- **ALLER VERS LES COMMUNES NOUVELLES** (pour limiter le nombre de communes).
- **À CÔTÉ D'UN CONSEIL DES MAIRES** qui aurait une sorte de droit de veto sur un certain nombre de questions, une élection sur listes paritaires à deux tours avec un seuil de représentation.

4 - CONCLUSION

Marie-Christine SIMIAND



Au nom du Conseil de Développement de Grenoble-Alpes Métropole je remercie toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la préparation et à la réussite de cette deuxième controverse.

Je remercie Sciences Po Grenoble et plus précisément son directeur Jean-Charles Froment qui nous a accueilli dans ses locaux et intégré dans le programme du 70e anniversaire

Je remercie Marylise Lebranchu, Olivier Landel et Claudy Lebreton, qui sont venus jusqu'à nous, Alain Faure et Nicolas Kada qui ont éclairé notre réflexion.

Merci à celles et ceux qui ont participé au débat et à celles et ceux qui l'ont organisé : les membres du Groupe de Travail et tout particulièrement merci à Bernadette Aubrée avec qui j'ai énormément de plaisir à travailler en duo et merci aux chargés de mission Nadia Wolff, Maxime Carré, et Nolwenn en stage à la Métro.

Nous sommes maintenant plus au fait des différents scénarios et propositions ainsi que des possibles conséquences de leur mise en application ou du maintien du fléchage.

La simulation et son analyse réalisées par Pierre Merle à partir des résultats du premier tour des présidentielles permettent d'entrevoir quel pourrait être l'impact de ces différents scénarios dans la Métropole grenobloise. Un constat : les petites communes pèsent plus lourd que les plus grandes et peuvent donc orienter les choix.

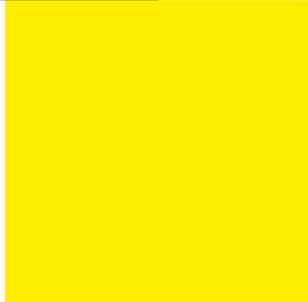
Cette présentation est mise à disposition des participants, ainsi qu'un document sur la parité dans les intercommunalités : la loi l'impose mais les postes clés sont souvent réservés aux hommes. Combien de femmes sont devenues présidentes de Métropoles ? La réponse à la question est très significative...

Un questionnaire figurait dans le dossier d'accueil et il nous sera utile de récupérer vos réponses. Nous avons prévu une troisième controverse pour réfléchir ensemble à ce que pourrait ou devrait être une campagne électorale sur un programme métropolitain «qui donne envie d'aller voter». Elle se déroulera début 2019 quand aura été adopté le projet métropolitain.

Une vidéo sera mise sur le site du Conseil de développement (www.c2d.lametro.fr) et sur le site de la Coordination Nationale des Conseils de développement (CNCD : www.conseils-de-developpement.fr). Elle sera divisée en 2 parties : le temps de mise à niveau de nos connaissances sur le sujet et le temps de débat.

Vous pourrez faire parvenir au Conseil de Développement vos réflexions complémentaires. Les actes seront adressés aux participants dès leur finalisation. Les documents mis à la disposition des participants seront joints en annexe.

Encore merci à tous les participants que nous espérons retrouver pour la troisième controverse, à nouveau un sujet peu ou pas abordé dans des débats publics.



ANNEXES

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> Assure une représentation minimale de chaque commune 	<ul style="list-style-type: none"> Une représentation non proportionnelle aux nombres d'habitants Deux modalités d'élection pour une seule assemblée : difficile à comprendre pour le citoyen ; une différence de légitimité entre les conseillers ? Un obstacle à l'émergence d'une majorité stable si le collège 1 est surreprésenté Les conseillers issus du collège 2 ne seront pas forcément conseillers municipaux (contraire au caractère intercommunal de l'EPCI) Ne permet pas d'imposer le principe de parité pour le collège 1

Hypothèse n°2 : une assemblée élue dans le cadre de circonscriptions distinctes

Une assemblée de conseillers métropolitains élus au suffrage universel direct :

- selon la répartition actuelle du nombre de sièges

- au sein de leurs communes mais lors d'élections distinctes des municipales.

- via un scrutin de liste avec une prime majoritaire, puis une représentation proportionnelle en fonction des résultats du tour décisif (avec un seuil de 5% pour accéder à cette répartition des sièges)

proportionnelle) pour chaque commune

- pour les petites communes disposant de un ou deux sièges : scrutin majoritaire uninominal

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Assure une représentation de chaque commune • Simple et lisible pour le citoyen • Permet à toutes les listes politiques de participer au scrutin 	<ul style="list-style-type: none"> • Un obstacle à l'émergence d'une majorité stable : dilution de la prime majoritaire à l'échelle de chaque commune • Les conseillers ne seront pas forcément conseillers municipaux (contraire au caractère intercommunal de l'EPCI)

Hypothèse n°3 : une assemblée élue dans le cadre d'une circonscription unique dotée de sections électorales

Une assemblée de conseillers métropolitains élus au suffrage universel direct :

- selon la répartition actuelle du nombre de sièges
- au sein d'une circonscription divisée en autant de sections que de communes
- via un scrutin de liste : chaque liste présente le nombre de candidats à pourvoir dans chaque section. Tous les candidats figurent sur un bulletin de vote
- une prime majoritaire au niveau de la Métropole, puis une représentation proportionnelle en fonction des résultats du tour décisif (avec un seuil de 5% pour accéder à cette répartition des sièges proportionnelle)

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none">• Assure une représentation de chaque commune• Donne de la visibilité à la Métropole : campagne électorale et résultats proclamés au niveau de la Métropole• Renforce la cohérence politique et l'émergence d'une majorité stable	<ul style="list-style-type: none">• Difficulté de monter des listes avec des représentants de l'ensemble des communes : risque d'être contraire au principe constitutionnel de pluralisme• Difficile à comprendre pour le citoyen : bulletins de votes surchargés et mode de scrutin complexe• Les conseillers ne seront pas forcément conseillers municipaux (contraire au caractère intercommunal de l'EPCI)

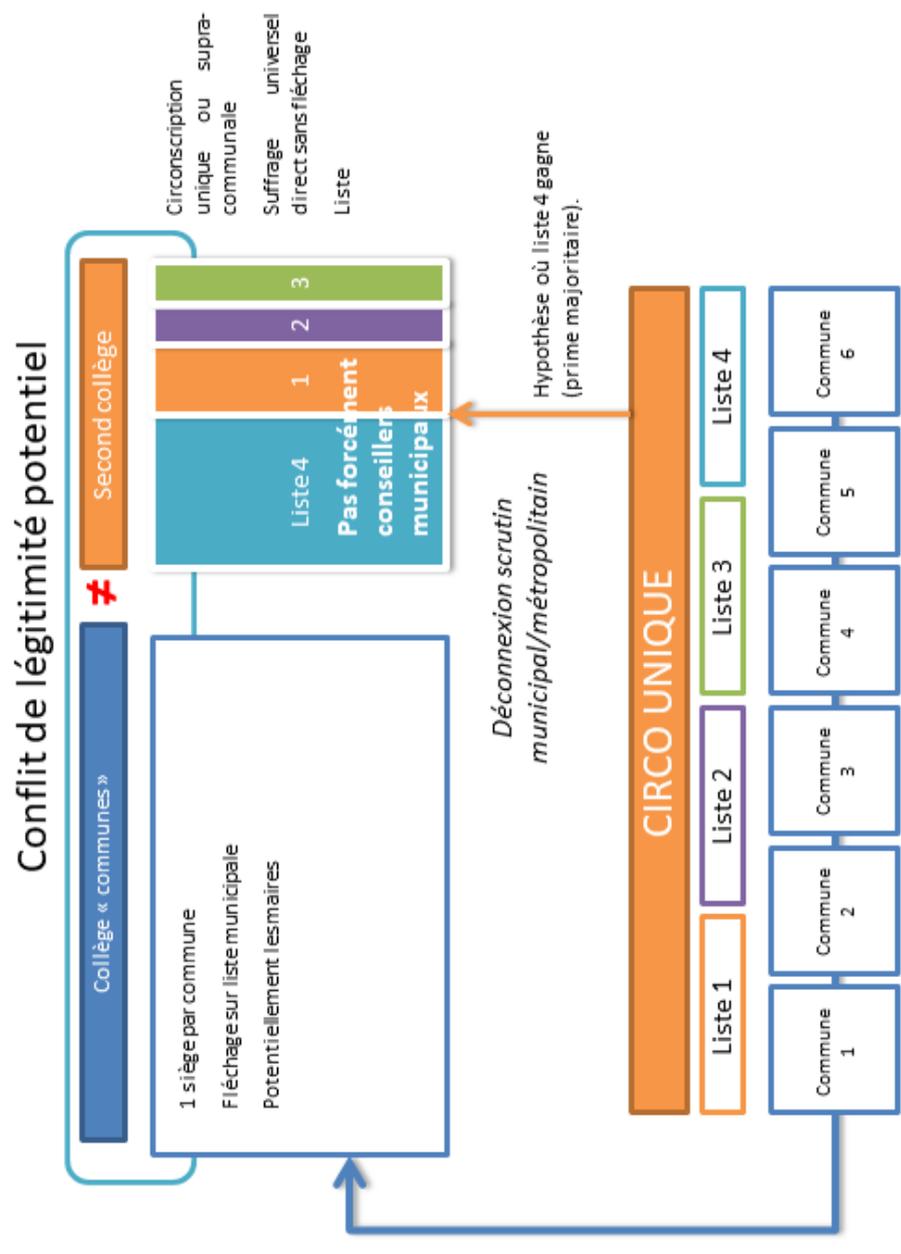
Annexe 1 Bis : Analyse des différents scénarios – France Urbaine

**Suffrage universel direct sans fléchage
dans les métropoles**

Analyse des différents scénarios issus du rapport
gouvernemental (janvier 2017)

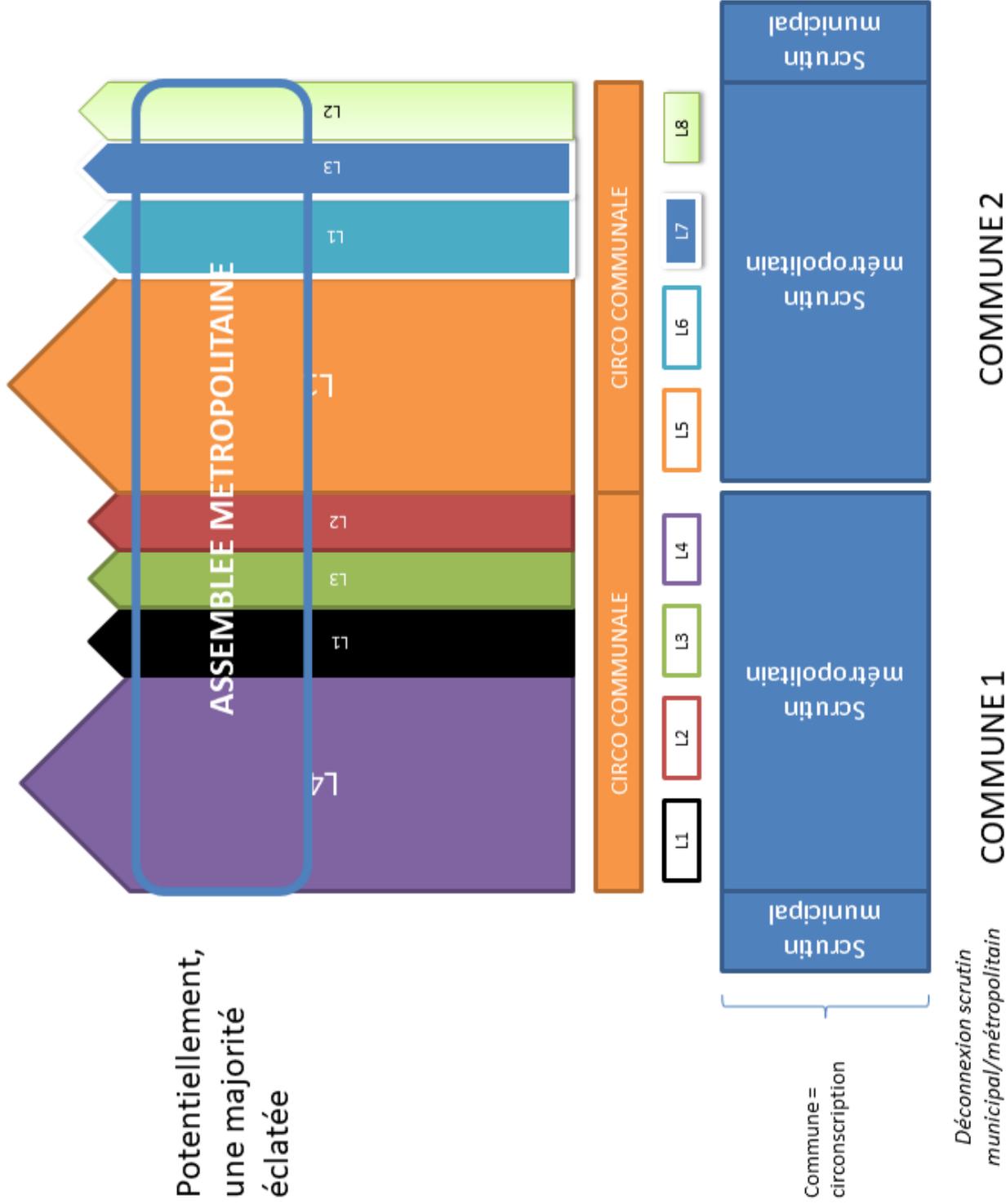
FRANCE URBAINE

Scénario 1 : deux collèges distincts

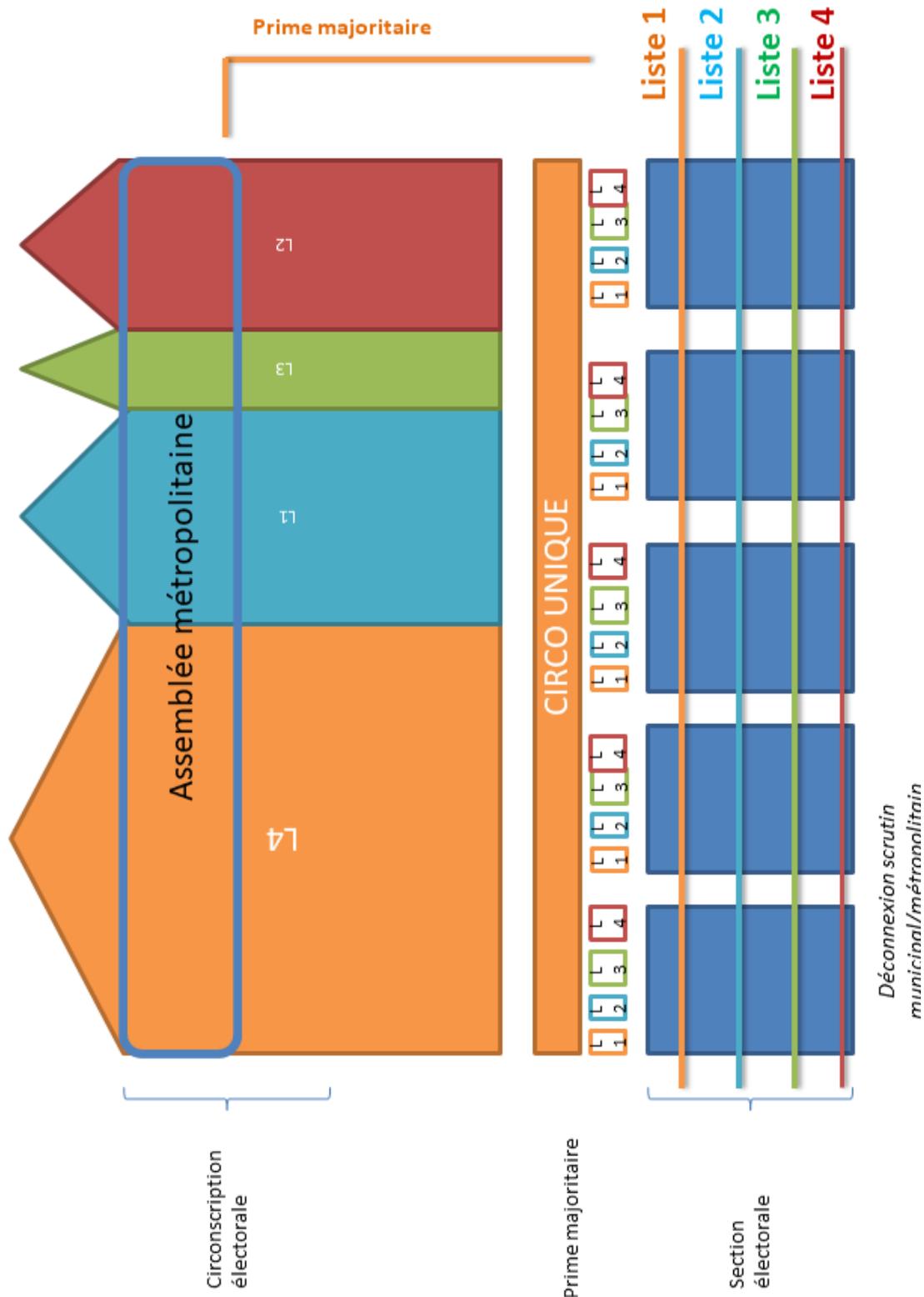


Scénario 2 : deux scrutins distincts

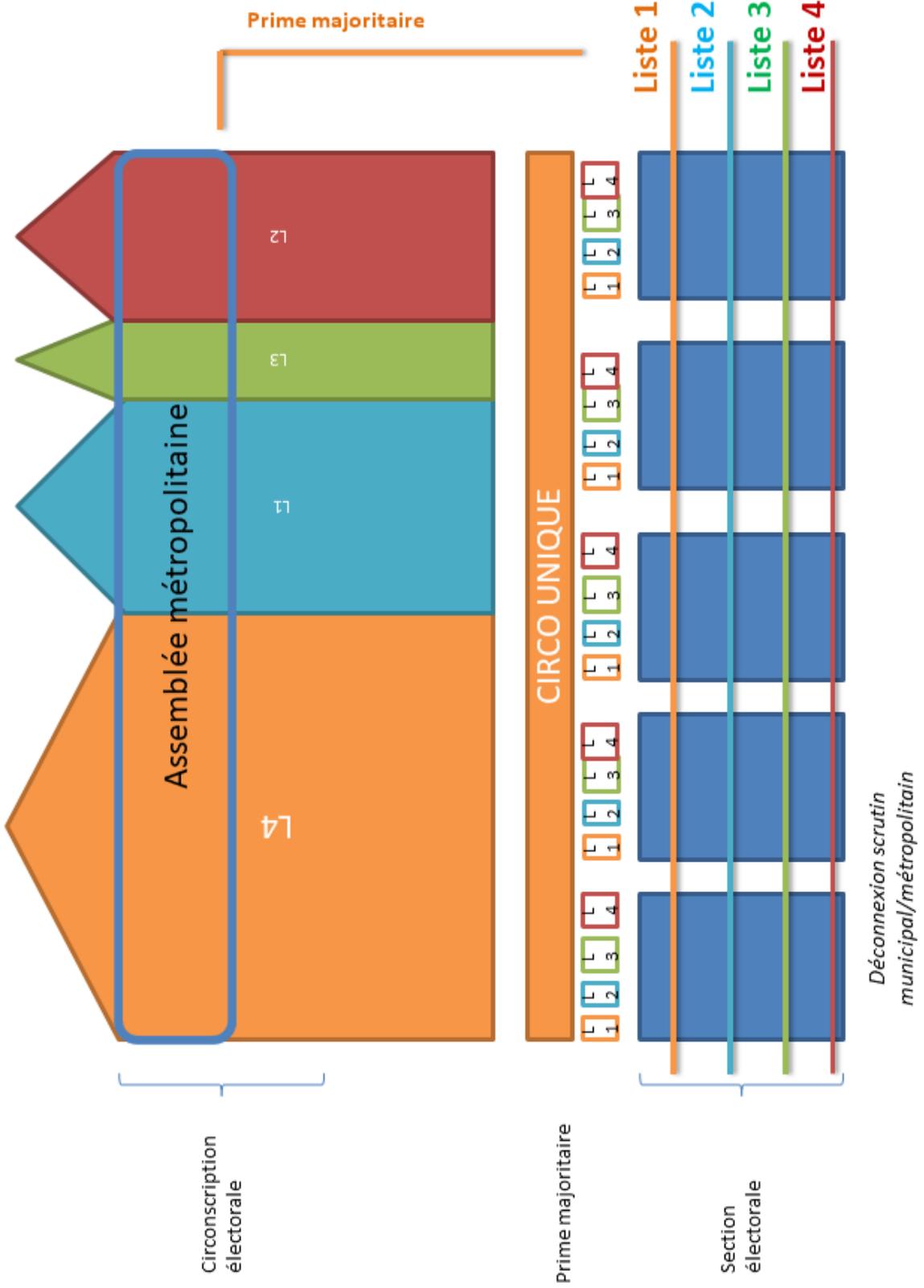
Potentiellement,
une majorité
éclatée



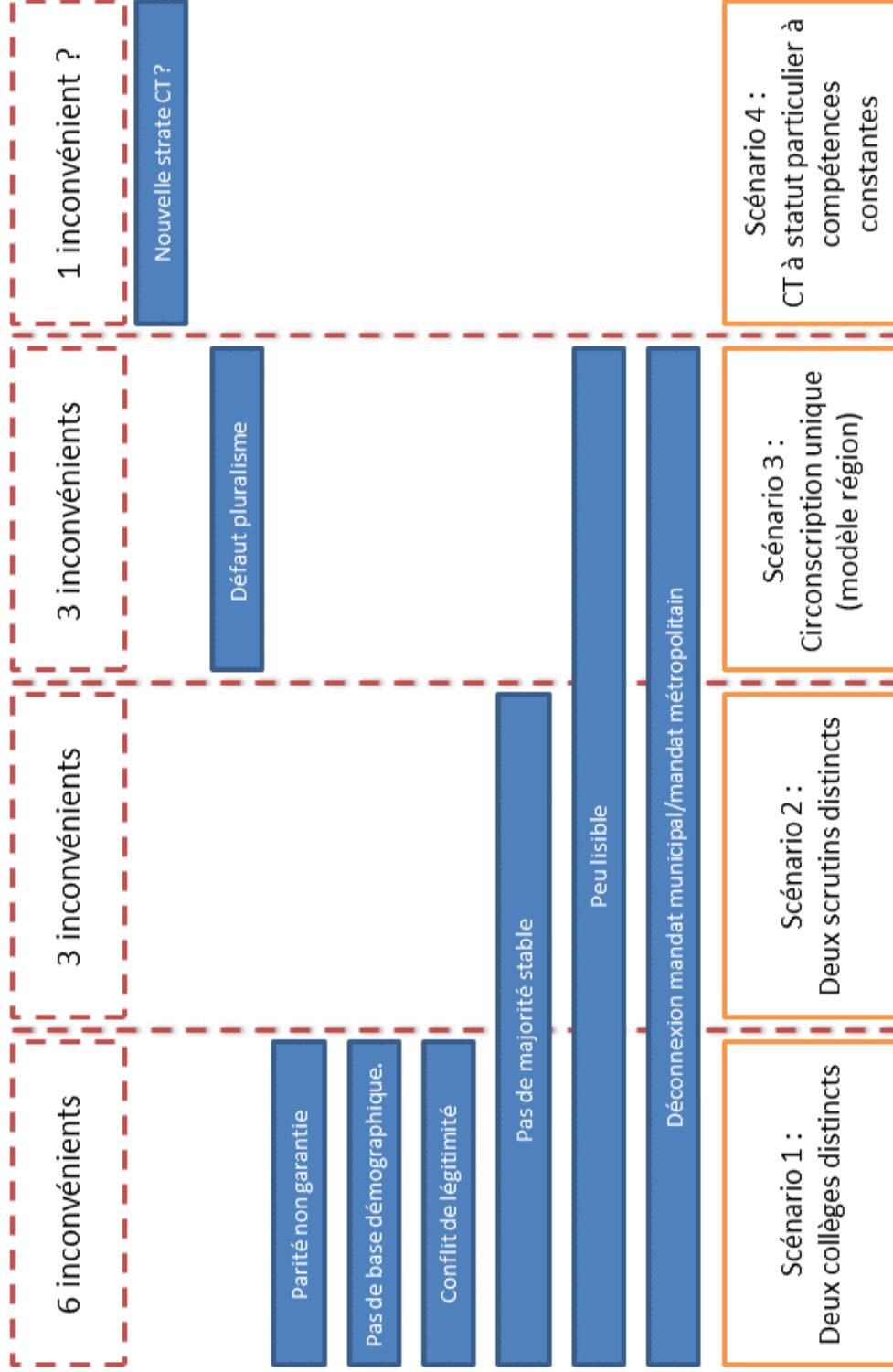
Scénario 3 : modèle régional



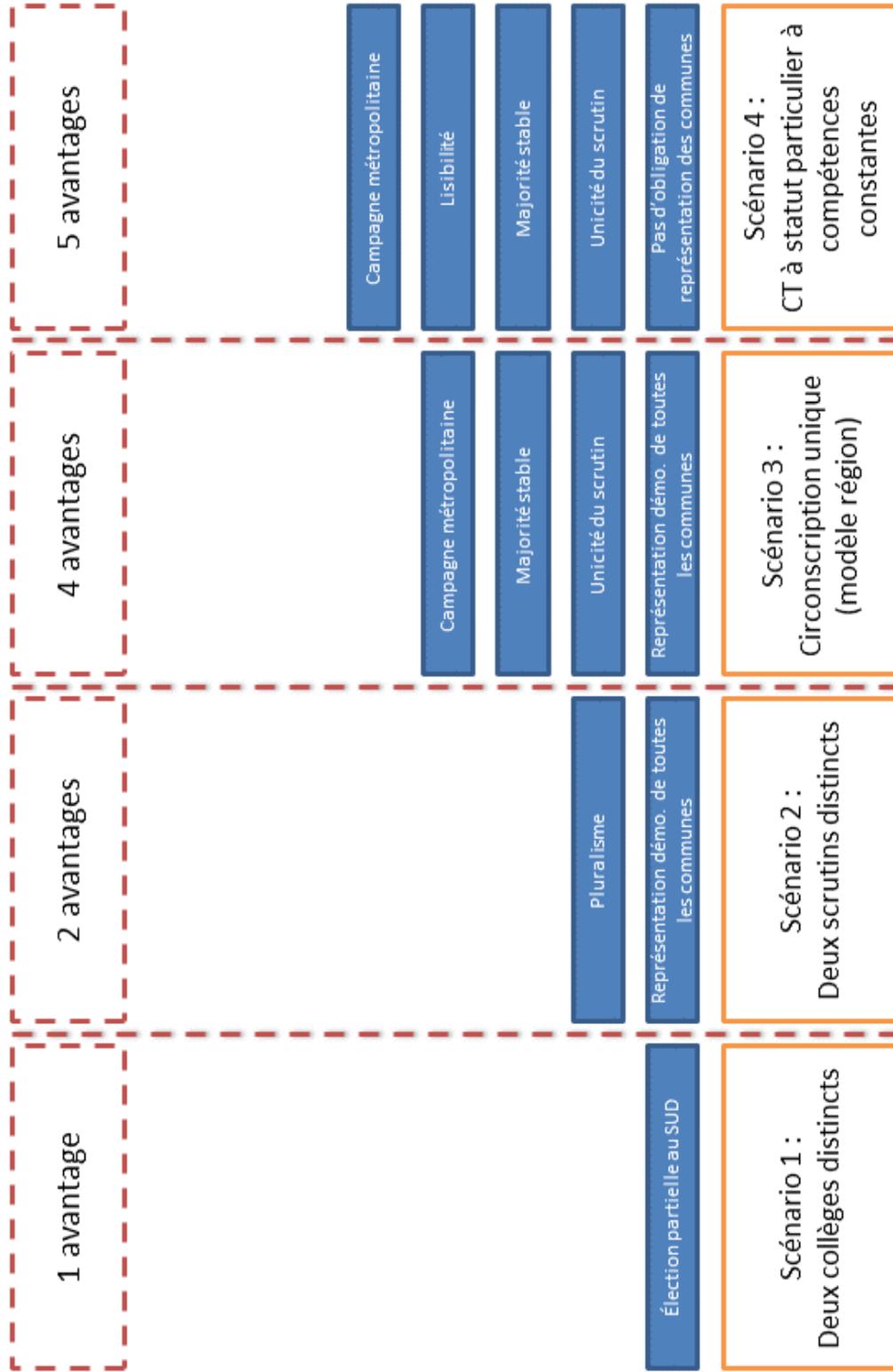
Scénario 3 : modèle régional



Comparatif inconvénients



Comparatif avantages



Récapitulatif

	Inconvénients	Avantages	Bilan
Scénario 1 : deux collèges distincts	-6	1	-1
Scénario 2 : deux scrutins distincts	-3	2	-1
Scénario 3 : circo unique (modèle région)	-3	4	+1
Scénario 4 : CT à statut particulier à compétences inchangées	-1 (?)	5	+4 (+5?)



FICHE DE SYNTHÈSE

Proposition d'amendement visant à mettre en œuvre un mode de scrutin mixte pour l'élection des conseillers métropolitains

A l'occasion de la **proposition de loi relative à l'élection des conseillers métropolitains**, examiné le jeudi 5 avril dernier, j'ai déposé un **amendement visant à mettre en œuvre un système de scrutin mixte** pour cette élection. Il était nécessaire de profiter de ce débat.

Le statut quo ne va pas dans le sens de l'Histoire, au contraire. On ne peut pas transférer de plus en plus de compétences aux métropoles et ne pas porter un débat politique à cette même échelle. Les citoyens doivent pouvoir se saisir et se prononcer sur un projet politique porté par leurs élus au niveau métropolitain. C'est une exigence démocratique.

La coopération intercommunale doit se faire avec les communes et non sans elles, mais surtout, la coopération intercommunale doit se faire avec les citoyens et non sans eux. C'est tout l'objet de l'amendement que j'ai défendu et qui n'a malheureusement pas été adopté.

Ma proposition était que **les 2/3 des délégués métropolitains demeurent élus par la méthode actuelle du fléchage, à l'occasion des élections municipales.**

Le dernier tiers serait quant à lui élu au suffrage universel direct via un scrutin de liste dans une unique circonscription métropolitaine unique.

Cela permettrait d'éviter l'écueil du mode de scrutin retenu pour la métropole de Lyon, dans lequel certaines communes ne seront plus représentées à partir de 2020. Avec ce mode de scrutin, les communes resteraient au cœur des décisions métropolitaines, tandis que les citoyens pourraient enfin se prononcer sur les projets métropolitains.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Michel SAVIN

Sénateur de l'Isère



Proposition de loi

Élection des conseillers métropolitains

N°8 rect. quater

(1ère lecture)
(n° 382 , 381)

5 avril 2018

AMENDEMENT

présenté par

M. SAVIN, Mmes MICOULEAU et GATEL, M. HENNO, Mmes LHERBIER et BILLON, M. Philippe DOMINATI, Mmes BOULAY-ESPÉRONNIER, GOYCHAVENT et GARRIAUD-MAYLAM, M. KERN et Mmes BORIES et LANFRANCHI-DORGAL

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi cet article :

I. Le titre V du livre Ier du code électoral est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa de l'article L. 2736 et à l'article L. 27311, les mots : « des communautés urbaines et des métropoles » sont remplacés par les mots : « et des communautés urbaines » ;

2° Est ajouté un chapitre IV ainsi rédigé :

« Chapitre IV

« Dispositions spéciales à l'élection des conseillers métropolitains

« Art. L. 27313.

Les conseillers métropolitains sont élus de la manière suivante :

« 1° Deux tiers sont élus en application des articles L. 2736 à L. 2739 et L. 27311 du présent code ;

« 2° Un tiers est élu dans une circonscription métropolitaine unique, en application des règles prévues par

l'article L. 262 à L. 269 et par dérogation au I de l'article L. 2735.

« Par dérogation aux articles L. 2552 et L. 263, si un même candidat est élu en application du 1° et du 2° du présent article, est également désigné conseiller métropolitain le candidat de même sexe venant immédiatement après le dernier élu sur la liste de candidats dans la circonscription métropolitaine unique.

« Art. L. 27314.

Lorsque le siège d'un conseiller métropolitain devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu :

« 1° Dans les conditions fixées par les articles L. 27310 ou L. 27312 du présent code pour les conseillers métropolitains élus en application du 1° de l'article L. 27313

« 2° Par le candidat de même sexe venant immédiatement après le dernier élu sur la liste de candidats dans la circonscription métropolitaine unique pour les conseillers métropolitains désignés en application du 2° du même article L. 27313.

Si le candidat appelé à siéger a déjà été élu conseiller métropolitain en application du 1° dudit article L. 27313, le siège est pourvu par le candidat de même sexe venant immédiatement après lui sur la liste de candidats dans la circonscription métropolitaine unique.

II. Le I du présent article entre en vigueur à l'occasion des prochaines élections municipales et communautaires.

Objet

Aujourd'hui, les conseillers métropolitains sont élus à l'occasion des élections municipales, soit par « fléchage » dans les communes de 1 000 habitants et plus (95,5 % des cas), soit par désignation dans l'ordre du tableau du conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants (4,5 % des cas).

Ce système permet de maintenir un lien fort et permanent entre les métropoles et leurs communes membres, ce qui est fondamental pour toute coopération intercommunale comme l'a rappelé notre commission des lois.

Les difficultés rencontrées par la métropole de Lyon, dans laquelle toutes les communes ne seront plus représentées à compter de 2020, en apportent la démonstration.

Le droit en vigueur présente toutefois un écueil : les citoyens n'élisent pas directement leurs conseillers métropolitains alors que les métropoles jouent un rôle croissant dans le développement économique, l'aménagement du territoire, les mobilités, *etc.*

Le *statu quo* n'est donc pas possible : la coopération intercommunale doit se faire avec les communes, mais aussi avec les citoyens, non sans eux.

Le présent amendement vise à concilier la représentation des communes dans le conseil métropolitain, d'une part, et une meilleure association des citoyens, d'autre part, sans modifier le nombre de conseillers métropolitains fixé par l'article L. 521161 du code général des collectivités territoriales.

Concrètement : deux tiers des conseillers métropolitains seraient élus, comme aujourd'hui, par fléchage ou selon l'ordre du tableau du conseil municipal, ce qui garantirait à la fois une représentation des citoyens sur des bases « *essentiellement démographique* » et la présence de chaque commune au sein du conseil métropolitain ; le tiers restant serait élu au suffrage universel direct, dans le cadre d'une circonscription métropolitaine unique, ce qui permettrait aux citoyens de s'exprimer sur les projets métropolitains et d'en débattre. Ce scrutin serait régi par les mêmes règles que les élections municipales dans les communes de 1 000 habitants et plus (deux tours de scrutin, répartition des sièges à la proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, octroi d'une prime majoritaire à la liste arrivée en tête, *etc.*).

Pour renforcer l'intérêt du système proposé, une même personne pourrait se porter candidate sur la liste des élections municipales et sur la liste de la circonscription métropolitaine unique. Si elle est élue au conseil métropolitain sur les deux listes, son suivant de liste dans la circonscription métropolitaine unique deviendrait aussi conseiller métropolitain.

S'il peut apparaître complexe, ce dispositif permettrait à des maires de se présenter également dans la circonscription métropolitaine unique et d'y porter leurs projets métropolitains.

NB : La présente rectification porte sur la liste des signataires.

Annexe 3 : Composition du Conseil Métropolitain de Grenoble Alpes Métropole

1. Composition du Conseil Métropolitain de Grenoble Alpes Métropole issu des élections municipales de 2014 appliquant le système du fléchage.

	Communes	Population	nombre de conseillers Métro	population	%	nb conseillers	%	Parité
1	Mont-Saint-Martin	83	1					H
2	Sarceñas	206	1					H
3	Montchaboud	377	1					F
4	Miribel-Lanchâtre	398	1					H
5	Saint Barthélemy de Séchillienne	472	1					H
6	Notre-Dame-de-Commiers	473	1					H
7	Proveysieux	574	1					F
8	Bresson	700	1					H
9	Venon	740	1					F
10	Saint-Pierre-de-Mésage	768	1					H
11	Murianette	866	1					H
12	Quaix-en-Chartreuse	946	1					H
13	Séchillienne	1 017	1					H
14	Le Sappey-en-Chartreuse	1 191	1					H
15	Notre-Dame-de-Mésage	1 213	1					H
16	Vaulnaveys-le-Bas	1 259	1					H
17	Champagnier	1 273	1					F
18	Herbeys	1 383	1					H
19	Veurey-Voroize	1 469	1					H
20	Le Gua	1 865	1					H
21	Saint-Georges-de-Commiers	2 137	2					oui
22	Poisat	2 208	2					oui

Pourcentage de conseillers rapporté à la population - Elections 2014



Annexe 4 : Simulations d'une élection au SUD selon divers scénarios

Election des conseillers métropolitains de Grenoble-Alpes Métropole sur des listes métropolitaines
Simulations sur différentes hypothèses, réalisées par Pierre Merle

Attention : IL NE S'AGIT BIEN EVIDEMMENT QUE DE SIMULATIONS

LES RESULTATS OBTENUS UTILISENT DES DONNEES ISSUES DES VOTES EXPRIMES PAR COMMUNE AU PREMIER TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2017 ;

ILS PRODUISENT DONC UNE IMAGE A UN MOMENT DONNE.

Les scénarios

Simulation 1 : 124 conseillers

1 collège des Maires : 49 conseillers	Le maire élu sur liste municipale
1 collège élu sur listes présentées sur les 4 secteurs de la Métropole : 75 conseillers (les conseillers actuels par commune moins les maires)	<p>Une élection distincte dans chaque commune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les communes ayant 1 ou 2 conseillers : scrutin uninominal majoritaire • Pour les autres, sur liste avec répartition à la proportionnelle pour celles ayant atteint plus de 5 % des exprimés

Simulation 2 : 124 conseillers 3 variantes

	Une élection distincte de l'élection municipale dans chaque commune	<p>1-Pour les communes ayant 1 ou 2 conseillers : scrutin uninominal majoritaire</p> <p>2-Pour les autres, sur liste avec répartition à la proportionnelle pour celles ayant atteint plus de 5 % des exprimés</p>
VARIANTE A	<p>Situation 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si 1 conseiller, celui ou celle arrivé.e en tête • Si 2 conseillers 	<p>Répartition des sièges entre les deux premier.e.s arrivé.e.s en tête (sauf si le premier a fait plus de 75% des voix)</p> <p><i>On fait l'hypothèse que les "grandes" listes métropolitaines ont pu mettre des candidats dans toutes les communes</i></p>
	Situation 2 : scrutin de liste	Répartition proportionnelle
VARIANTE B	Situation 1 commune élisant 2 conseillers	« liste » de deux candidat.e.s : les sièges vont à la « liste » arrivée en tête
	Situation 2 : scrutin de liste	Répartition proportionnelle
VARIANTE C	Situation 1 commune élisant 1 ou 2 conseillers	<p>Les Maires se présentent (avec un membre de sa liste dans le cas de 2 conseillers).</p> <p><i>Hypothèse : ils rejoignent les mêmes groupes politiques qu'en 2014</i></p>
	Situation 2 : scrutin de liste	Répartition proportionnelle

Simulation 3 : Une élection sur liste métropolitaine, répartition à la proportionnelle intégrale pour les listes ayant atteint 5% des voix exprimées

VARIANTE A	Une seule circonscription métropolitaine
VARIANTE B	4 circonscriptions correspondant au 4 territoires métropolitains

Les données utilisées

- **Simulations** effectuées à partir des résultats au premier tour de la présidentielle 2017 (pour Grenoble par bureau de vote)

- **Les quatre territoires de la Métropole**
 - **Territoire du Nord-Ouest : 35 sièges**
Veurey-Voroize, Noyarey, Sassenage, Fontaine, Seyssinet-Pariset, Le Fontanil, Seyssins, Mont-Saint-Martin, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux, Grenoble1, Grenoble3

 - **Territoire du Nord-Est : 36 sièges**
Le Sappey-en-Chartreuse, Sarcenas, Corenc, La Tronche, Saint-Martin-d'Hères, Gières, Meylan, Murianette, Domène, Venon, Grenoble2, Grenoble5

 - **Territoire du Sud : 23 sièges**
Echirolles, Eybens, Poisat, Herbeys, Bresson, Brié-et-Angonnes, Grenoble4, Grenoble6

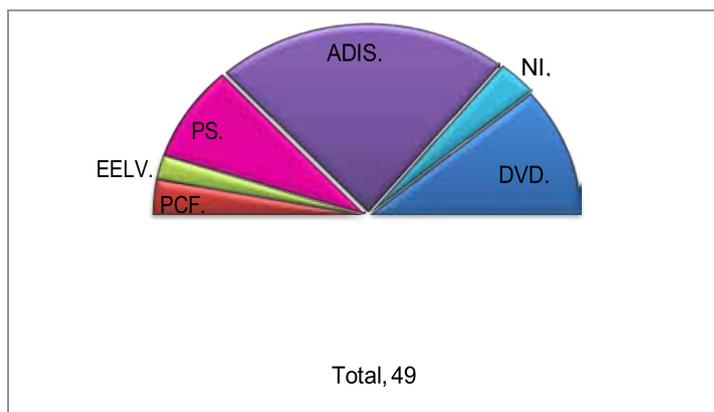
 - **Territoire du Grand-Sud : 30 sièges**
Champ sur Drac, Champagnier, Claix, Le Gua, Jarrie, Miribel-Lanchâtre, Montchaboud, Notre-Dame-de-Mésage, Le Pont-de-Claix, Saint-Barthélémy-de-Sechilienne, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Pierre-de-Mésage, Séchilienne, Varces Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Vif, Vizille

Chaque Territoire conserve le même nombre de conseillers qu'actuellement en fonction des communes qui en font partie.

Les résultats (images)

Simulation 1

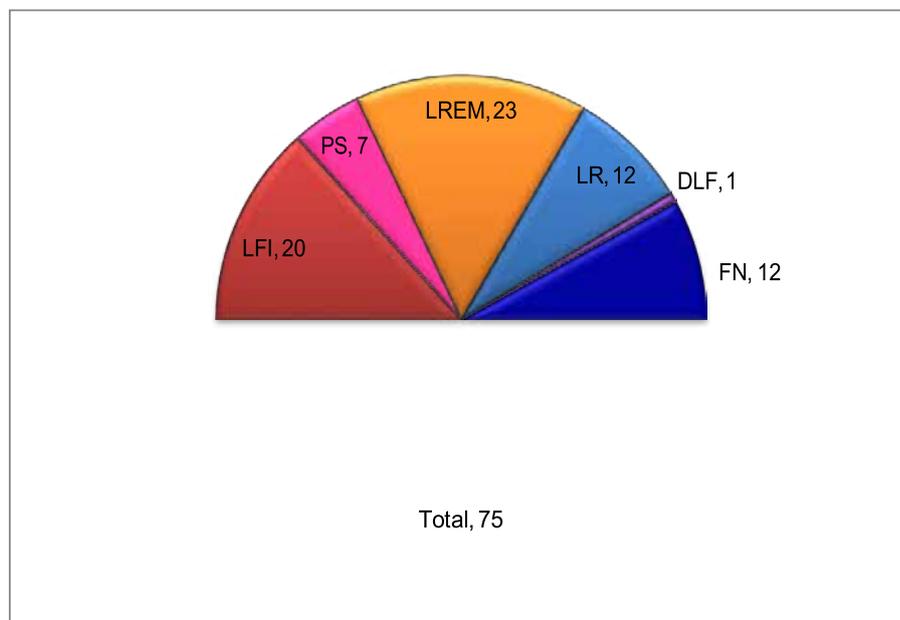
Pour le collège 1 (college des Maires) Il s'agit ici simplement de reprendre à quel groupe se rattache le maire de chaque commune depuis 2014.



Constat

Les élus des petites communes (groupe ADIS) ont un poids prépondérant dans ce collège. 20% des électeurs de la Métropole "détiennent" 45% des sièges

Pour le collège 2



Constat

Les résultats de la dernière élection présidentielle se fait ici ressentir avec les succès de E. Macron et de J-L Mélenchon, la déconfiture de la droite et du PS et le poids moindre du FN sur le territoire de la Métropole au regard d'autres territoires en France.

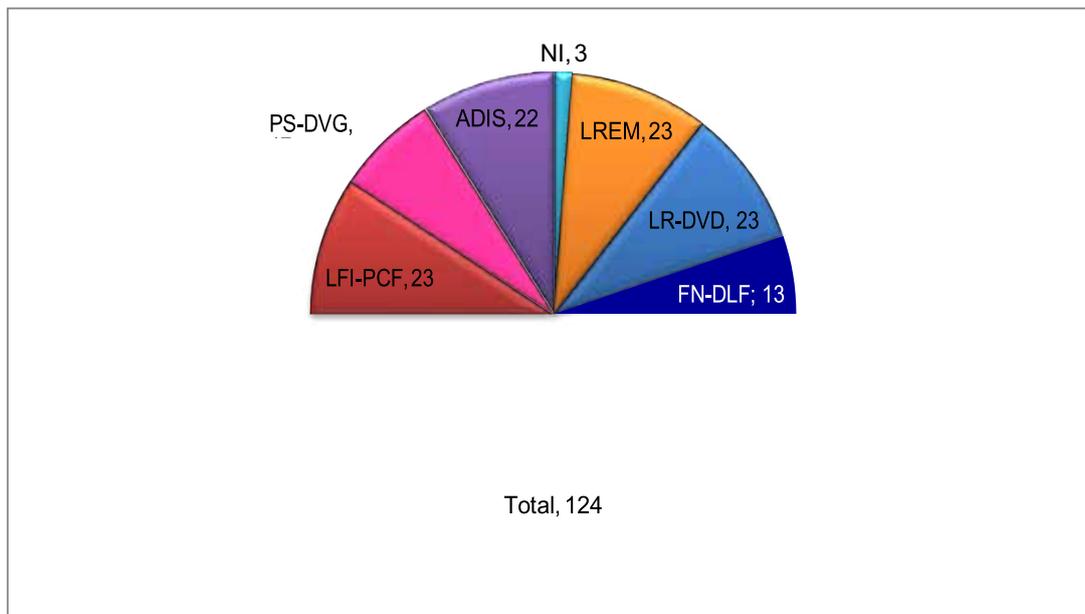
La présence d'un conseiller métropolitain issu du parti *Debout le France* (DLF) permet de pointer la spécificité d'un scrutin sur quatre circonscriptions (les "territoires"). Si à l'échelle de la Métropole, Nicolas Dupont-Aignan a réalisé un score médiocre (3,7%), dans les communes du territoire du Sud-Grenoblois

(autour de Vizille) il atteint au global 5,2% des voix exprimées ce qui lui permet tout juste de remporter à la proportionnelle l'un des dix conseillers métropolitains qui devaient être répartis dans ce secteur.

Plus la circonscription est petite, et plus il est facile pour une liste "marginale" d'atteindre 5%. On pourrait ainsi imaginer qu'une liste représentant les enjeux d'un seul territoire de la Métropole (ex : la gestion des rives du Drac dans le territoire N-O) fasse un score suffisamment significatif sur ce dernier pour lui permettre d'envoyer des conseillers à la Métropole. Ce système peut donc potentiellement favoriser la diversité des élus métropolitain mais aussi favoriser la défense d'intérêts locaux (ce qui est à double tranchant).

Synthèse : image d'un Conseil métropolitain

La réunion de ces élus en groupes est arbitraire mais donne une idée des forces en présence au niveau de la Métropole.



Constat

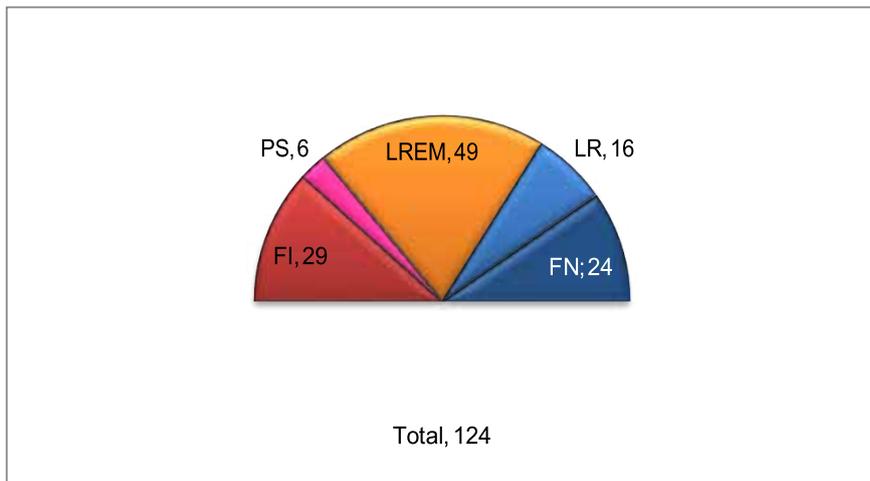
Ce système de doubles élections présente le mérite de modérer une éventuelle hégémonie mais produit une dispersion qui ouvre la porte à des alliances de circonstance et/ou à la difficulté d'un leadership.

Cependant, avec une majorité indispensable de 63 conseillers (et plus de 70 nécessaires sans doute pour une question de stabilité), aucune coalition n'est politiquement vraisemblable sans les maires des petites communes qui conservent donc un poids primordial

Simulation 2

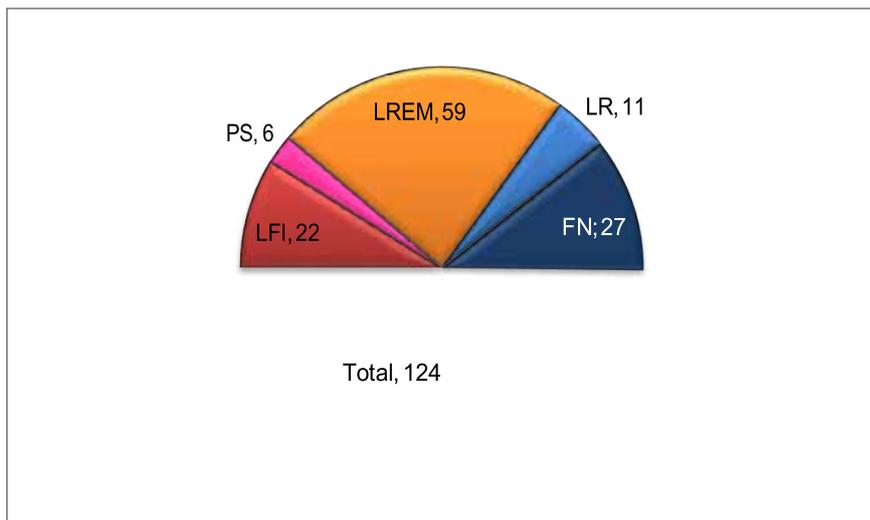
Variante A :

Le succès d'E. Macron dans l'ensemble des communes de la Métro, et particulièrement les plus petites, permet à LREM de dominer l'hémicycle, mais sans être hégémonique (majorité à 63-70 conseillers)

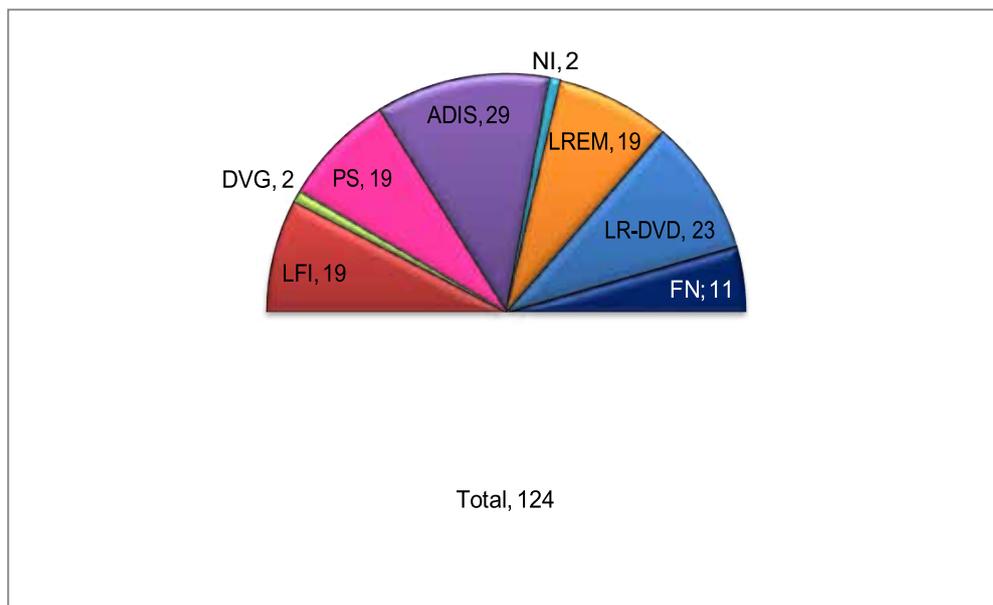


Variante B :

Ce mode de fonctionnement favorise d'autant plus la liste qui arrive en tête sur la majorité des communes



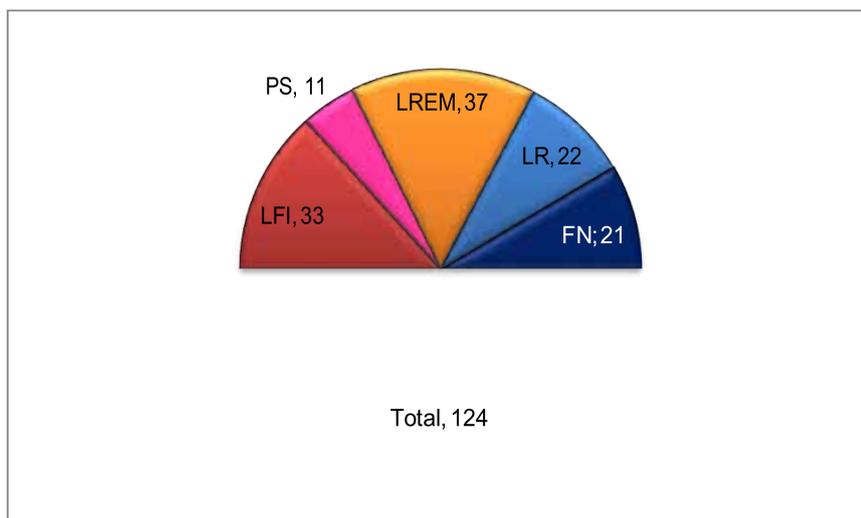
Variante C : Ce scénario part de l'hypothèse que les élus des petites communes vont continuer à vouloir peser et défendre leur commune en rejoignant massivement un groupe "ADIS"



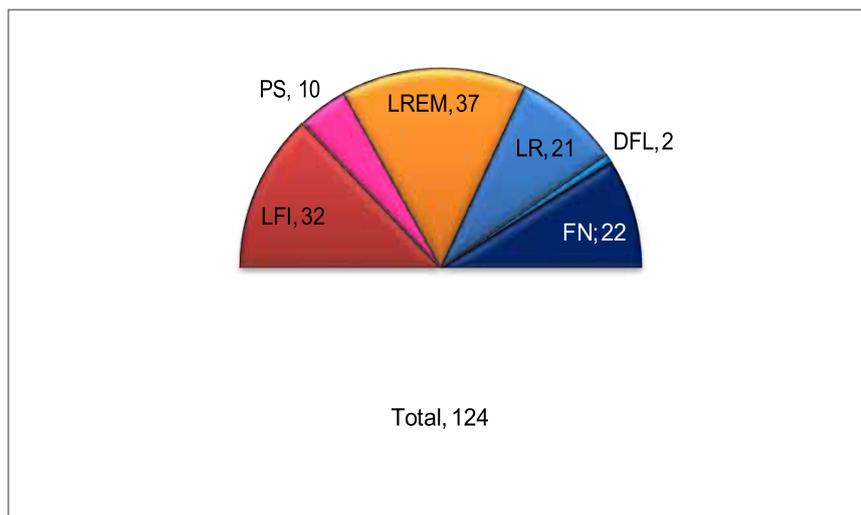
Il en ressort un conseil métropolitain relativement équilibré politiquement, mais aussi imprévisible en termes d'alliance. Dans tous les cas, les petites communes unies occupent une place de premier plan.

Simulation 3

Variante A



Variante B



Constat : Une élection en quatre circonscriptions présente simplement l'intérêt (ou le défaut) de donner la possibilité à des listes plus modestes de se faire représenter au Conseil métropolitain (ici, l'exemple de *Debout La France* grâce au territoire du Grand Sud).

Annexe 5 : Articles de presse associés à l'évènement

❖ *Lettre du Cadre Territorial*

Suffrage universel direct dans les métropoles : un peu, beaucoup, pas du tout ?

17/05/2018 | par [Séverine Cattiaux](#) | [Actualités](#)



©Photo-SD - adobestock

Les grands enjeux des territoires se traitent à l'échelle des métropoles et non plus des communes. Mais que les délégués des métropoles soient élus au suffrage universel direct est une autre affaire. Les réticences sont fortes. Les sénateurs n'y sont pas favorables du tout. La Métropole de Lyon, elle, n'y coupera pas, dès 2020.

D'ici le 1er janvier 2019, l'État s'est engagé à mettre en place les modalités pour une élection des conseillers métropolitains au **suffrage universel direct** en 2020. Promesse inscrite à l'article 54 de la loi Maptam [\(1\)](#), mais qui pourrait bien passer à l'as.

En effet, le 5 avril dernier, Mireille Jouve, sénatrice du groupe RDSE (Rassemblement démocratique et social européen) a proposé une loi visant à supprimer ledit article pour maintenir l'élection par fléchage des **conseillers métropolitains** appliquée depuis 2014. Votée à une large majorité, la proposition de loi a aussi été approuvée par Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, et qui incarne la voix des territoires dans le gouvernement Macron. Le débat est cependant loin d'être clos.

L'enjeu autour d'une campagne métropolitaine

En 2014, les délégués métropolitains ont été élus pour la première fois par « **fléchage** » à l'occasion des élections municipales. « Le système de fléchage est bel et bien un suffrage universel direct, martèle Mireille Jouve, sénatrice des Bouches-du-Rhône, et il a de surcroît introduit davantage la parité », tient-elle à souligner. Pourquoi alors changer de **mode de scrutin** ?

Lire aussi : [Olivier Dussopt : « Le cataclysme que l'on nous promettait autour des métropoles n'a pas eu lieu »](#)

« Parce que cette situation n'est pas satisfaisante », répond Michel Savin, sénateur LR de l'Isère, favorable, lui, à l'introduction d'une dose de suffrage universel direct supracommunal. « C'est une exigence démocratique ! » ajoute même le sénateur. Son raisonnement étant le suivant : les candidats feraient alors campagne pour défendre un projet métropolitain, les citoyens se saisiraient vraiment des enjeux de leur territoire, à travers des débats dignes d'une véritable campagne métropolitaine.

Le suffrage universel direct inciterait chaque maire à se positionner et introduirait même plus de transparence, selon Michel Savin : « Cela mettrait fin à une certaine hypocrisie. Certains maires se font élire sur des promesses municipales (pas d'augmentations d'impôts) et lorsqu'ils sont à la **métropole**, ils adoptent des positions complètement différentes, mais qui passent inaperçues... » Sur la même longueur d'onde : la coordination nationale des conseils de développement, qui représente 70 conseils de développement en France.

« Le système de fléchage est bel et bien un suffrage universel direct, martèle Mireille Jouve, et il a de surcroît introduit davantage la parité »

Le conseil de développement de la métropole grenobloise s'est tout particulièrement emparé du dossier, en organisant trois débats, baptisés « controverses », filmés et dont les actes sont en accès libre sur Internet. « Au lieu de laisser ce débat confisqué par les partis politiques et les associations d'élus, la société civile a elle aussi le devoir de s'intéresser à cela », expliquent Marie-Christine Simiand et Bernadette Aubrée, chargées de mission pour le C2D.

Qu'inspirent ces réflexions à la sénatrice Mireille Jouve ? Elle balaye du revers de la main ce « faux problème » d'absence de campagne métropolitaine. Il paraît évident aux yeux de la sénatrice qu'« en 2020, les maires, en tous les cas, les candidats aux municipales, feront état des projets **métropolitains**, puisque ça les concerne dorénavant ! déclare-t-elle (...) On ne pouvait pas faire campagne autour des métropoles en 2014, puisqu'elles n'existaient pas encore concrètement ! Je crois qu'on sous-estime les maires. Cela me choque, quand j'entends dire que les maires ne parlent que de leurs problèmes municipaux ! » s'insurge Mireille Jouve.

L'enjeu de la cohérence des territoires

« Ce qui est à redouter avec un **suffrage universel direct** supracommunal, c'est que soit brisé le lien entre les métropoles et les communes », prévient Mireille Jouve. Même crainte exprimée par François-Noël Buffet, sénateur LR du Rhône, qui observe de près le cas de la Métropole de Lyon. Cette collectivité de plein exercice depuis 2015 élira en 2020 ses conseillers métropolitains au suffrage universel direct sans fléchage.

Lire aussi : [Décentralisation, réforme territoriale et métropoles](#)



ÉLECTIONS MÉTROPOLITAINES : PASSE D'ARMES À GRENOBLE SUR LE SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT

FIL INFO – Pour sa deuxième controverse sur le thème du suffrage universel direct dans les métropoles, le Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole a notamment reçu Marylise Lebranchu. Déplorant l'inertie du gouvernement LREM sur cette question dans les métropoles, l'ancienne ministre PS à la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique se montre très inquiète pour la démocratie locale.

Y aura-t-il du suffrage universel direct (Sud) demain dans les métropoles ? La deuxième controverse sur ce thème se tenait ce jeudi 31 mai à l'initiative du conseil de développement (C2D) de Grenoble-Alpes Métropole, en partenariat avec Sciences politiques Grenoble.

Devant une assemblée de 120 participants, Marie-Christine Simiand, l'une des chevilles ouvrières de ces controverses, n'a pas boudé son plaisir d'accueillir à la tribune Marylise Lebranchu, qui fut ministre à la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique de 2012 à 2014. Avaient également répondu à l'appel deux autres partisans du Sud dans les métropoles : Olivier Landel, directeur général de France Urbaine, ainsi que Claudy Lebreton, ancien président de l'Assemblée des départements de France de 2004 à 2015.



— Deuxième controverse organisée par le C2D sur le suffrage universel direct aux élections dans les métropoles, en partenariat avec l'IEP Grenoble, avec Marylise Lebranchu © Séverine Cattiaux – Place Grenet

« La démocratie locale est en panne et c'est là qu'il y a urgence de réformer »

L'ex-ministre Marylise Lebranchu a pu constater de l'intérieur les reculades de l'État sur le thème du suffrage universel direct dans les métropoles. Celle-ci connaît bien le serpent de mer pour avoir défendu en 2012 ce mode de scrutin pour l'élection des représentants dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

« *Ce qui m'a poussée à travailler sur ces questions, c'est l'absentéisme aux élections, y compris pour les élections locales* », explique l'ex-ministre.

Son projet avait rapidement été cloué au pilori, le Sénat s'y étant opposé ainsi que les associations d'élus. Le gouvernement socialiste avait alors décidé d'instaurer le mode de vote par fléchage pour les élections de 2014, dans les métropoles. Ce mode électif consiste, comme son nom l'indique, à flécher des conseillers métropolitains à l'occasion des élections municipales.



— Marylise Lebranchu, ministre PS à la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique de 2012 à 2014. DR

« *Ce serait une erreur de ne pas monter une marche supplémentaire, et de ne pas se poser la question du lien entre les métropoles et les citoyens [...] averti ce jeudi 31 mai, l'ex-ministre s'exprimant à la tribune. Il faut prendre en compte la démographie des territoires et la démocratie.* »

Devant l'inaction du gouvernement LREM sur cette question, l'ancienne ministre n'y est pas allée par quatre chemins : « *Je suis franche : supprimer des députés [la réforme des institutions en cours, ndlr] c'est faire plaisir à la population. Il n'y avait pas d'urgence à réformer le Parlement. C'est la démocratie locale qui est en panne et c'est là qu'il y a urgence* ».

Pour le parti LREM, la campagne métropolitaine a démarré

Présente dans la salle, Aline Blanc-Tailleur, membre du parti La République en marche, ex-conseillère déléguée à l'évaluation des politiques publiques Ville de Grenoble et Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole, a pris la parole.



— Public lors de la deuxième controverse organisée par le C2D sur le suffrage universel direct aux élections dans les métropoles. © Séverine Cattiaux – Place Gre'net

« Ça [la mise en place du scrutin universel direct pour 2020, ndlr], va être compliqué pour cette fois-ci, mais c'est aussi aux élus de jouer le jeu et à proposer un projet métropolitain. C'est dans cette optique qu'on travaille à La République en marche. Et on part de très loin. La plupart des conseils municipaux, et même de grandes villes, n'abordent quasiment jamais les décisions prises par la métropole... »

Et de tourner son regard en direction de la Ville de Grenoble. Pour LREM, la campagne des élections métropolitaines mais aussi des municipales, semble en tout cas, avoir démarré.

SC

Suffrage universel direct pour les métropoles : un mode d'emploi en débat



En partenariat avec l'Institut des Etudes Politiques de Grenoble, le Conseil de développement (C2D) de Grenoble Alpes Métropole organisait, le 31 mai, une deuxième « controverse » sur le thème des élections au suffrage universel direct dans les métropoles. Si un tel scrutin voit le jour – car cela ne devrait pas être le cas à l'occasion des élections municipales 2020... -, de quelle manière pourrait-il être organisé ?

« D'ici janvier 2019, l'Etat devrait échafauder un mode de scrutin de suffrage universel direct pour l'élection des conseillers métropolitains, en vertu de l'article 54 de la loi Maptam » rappelait, ce jeudi 31 mai, en préambule du débat, Marie-Christine Simiand, membre du conseil de développement de Grenoble Alpes Métropole et l'une des animatrices de la controverse. Or, pour l'heure, les citoyens n'ont pas vu l'ombre d'une esquisse de loi se présenter. [Le Sénat n'en veut pas, légiférant même pour s'assurer d'un retour au système du fléchage](#), le Gouvernement n'est pas pressé, et les métropoles elles-mêmes semblent en avoir fait leur deuil... Endossant son rôle d'animateur de débat public, le Conseil de développement de Grenoble Alpes Métropole a donc décidé de « secouer le cocotier » en organisant une série de trois controverses filmées à retrouver sur Internet.

Le cas lyonnais, un modèle à suivre ? Oui, sous réserve...

Quelles sont pour l'heure les intentions du gouvernement Philippe vis-à-vis de la question du suffrage universel direct dans les métropoles ? Apparemment le statu quo semble de mise, à entendre le directeur général de France Urbaine, Olivier Landel. Pourquoi ? Parce que les maires sont hostiles à l'idée et que les métropoles ne sont pas toutes prêtes encore... Par ailleurs, l'Etat n'a pas de scénarii aujourd'hui satisfaisants en poche.

Aucune des quatre hypothèses (voir ci-dessous) exposées dans le rapport remis au Parlement en janvier 2017, censé éclairer le gouvernement de l'époque, le gouvernement Valls en l'occurrence, ne donne entière satisfaction. Au mieux, semble en conclure l'Etat, cinq à huit métropoles d'envergure européennes en France pourraient donc être concernées par la mise en place du scrutin universel direct en 2020. Car dès l'instant où des grandes métropoles fusionnent avec leur Département, elles deviennent collectivités de plein exercice. La Constitution prévoit alors que ses représentants soient élus au suffrage universel direct. Typiquement dans ce cas de figure, la Métropole lyonnaise appliquera en 2020, pour la première fois, le suffrage universel direct. « Pour ma part, considère Olivier Landel, j'estime que le système de scrutin lyonnais est une solution pour toutes les métropoles ».

L'écueil des communes absentes du pilotage métropolitain

rapprochant peu ou prou des nôtres, sont constituées et d'un parlement et d'un exécutif « ainsi que d'un véritable leader pour incarner un projet politique », souligne le directeur de Recherche.

Pour trancher l'épineuse problématique du suffrage universel direct dans les métropoles, faudrait-il soumettre la question à la population par référendum ? Ancien président de l'Assemblée des départements de France de 2004 à 2015, Claudy Lebreton le suggère. Après tout « les élus sont trop concernés » estime-t-il. Un peu d'évolution ne ferait pas de mal dans les institutions : « notre organisation vient de 1789, on vit dans un autre monde et nous sommes face à un changement de civilisation ».

Le spectre de l'absentéisme plane pour 2020

Au terme du débat, les participants de la controverse, d'admettre qu'il paraît bien peu probable que pour 2020, un mode de scrutin de suffrage universel direct faisant l'unanimité, soit appliquée dans les métropoles. « Il faudra au moins qu'il y ait des projets métropolitains aux élections de 2020 » assène l'ancienne ministre, mettant en garde toutefois : « Sans suffrage universel direct, on perdra le lien nécessaire avec la notion d'avenir commun, et on perdra encore des électeurs ».

Quatre scénarii pour un suffrage direct : les pistes du rapport de janvier 2017

- Hypothèse 1 : Le modèle de la Métropole de Lyon : élection au suffrage métropolitain direct dans les circonscriptions supra communales
- Hypothèse 2 : La désignation des conseillers métropolitains dans deux collèges distincts
- Hypothèse 3 : L'élection d'une assemblée métropolitaine dans les circonscriptions communales distinctes.
- Hypothèse 4 : Election d'une assemblée métropolitaine dans une circonscription unique dotée de sections électorales

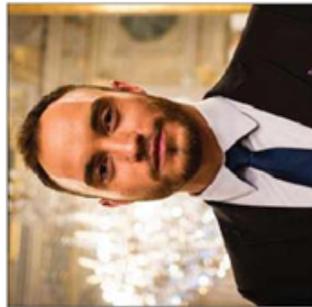
avait acté la mise en place de cette mesure avant le début de l'année 2019

on les élisait vraiment ?

Jolly : « Et la proportionnelle ? »

Le conseiller métropolitain d'Échirolles Alexis Jolly (RN, ex-FN) nous dit : « Je suis plutôt favorable à un suffrage direct pour l'élection des élus métropolitains, mais en y ajoutant une dose de proportionnelle. Notre parti ne peut plus se contenter de miettes. Aujourd'hui, je suis seul au conseil, mais on peut aisément dire que cela ne reflète pas notre poids dans l'agglomération. La France donne des leçons de démocratie à la terre entière et, pourtant, ses dirigeants évitent d'utiliser la proportionnelle, qui est largement inscrite dans les autres pays ! »

Il continue : « De plus, pour la vitalité de la métropole, il est important que les



Alexis Jolly est le seul conseiller qui porte l'étiquette "Rassemblement national" (ex-FN) au conseil de la Métropole grenobloise. Photo Le DL

Le conseiller départemental et président du groupe Pascal à la Métropole, Guillaume Lissy, souhaite un suffrage direct. « L'élection du conseil métropolitain est une nécessité et une urgence démocratique. On ne peut pas transférer toujours plus de responsabilités et de moyens à la Métropole et tenir les citoyens éloignés de cette nouvelle collectivité. Il n'est plus acceptable, en effet, de demander aux citoyens de désigner les élus de la Métropole sur la seule base des équipes et programmes municipaux. » Il poursuit : « Cela avait certes du sens quand la Métro n'était qu'un syndicat de communes qui partageaient seulement certains services, mais ce n'est

Propos recueillis par Év.M.

Lissy : « La légitimité démocratique des élus »



Le socialiste Guillaume Lissy est conseiller départemental et président du groupe Pascal à la Métropole. Photo Le DL

plus le cas aujourd'hui ! La Métro a un intérêt propre. Nous devons permettre aux habitants de l'agglomération de désigner leurs représentants à partir d'un projet métropolitain porté par une équipe identifiée à l'échelle

de l'ensemble du territoire. C'est un principe de légitimité démocratique des élus et de transparence de l'action publique. Toutefois, je ne suis pas favorable au modèle lyonnais qui propose une liste totalement déconnectée des représentations des villes et villages. Les communes et leurs maires doivent également compter dans la décision et défendre leurs visions. Comme la Métropole ne doit pas se constituer sans les citoyens, elle ne peut pas s'affirmer en opposition aux communes. À titre personnel, je plaide pour un mode de scrutin mixte qui mêle ses deux exigences : élection directe par les citoyens et représentation des territoires. »

Recueilli par Év.M.

Baietto : « La place des communes... »

L'ancien président de la Métropole, Marc Baietto (PS), a lui aussi un avis bien tranché. « La question de l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel fait débat parce qu'en fait, elle en cache un autre : celui de la place voire de l'existence des communes. En effet, la tentation est grande de les faire disparaître au nom de l'orientation managériale des affaires publiques. Et cela parce que, peu à peu, on en vient à oublier l'essence même du politique. Dans le fond, ce qui est important, c'est de regarder ce qu'il en est du partage des compétences ou pour parler plus simplement



Le socialiste Marc Baietto est l'ancien président de la Métropole grenobloise. Photo Le DL

d'abandonner le débat politique à quelques oligarques. »

Recueilli par É.V.M.

des domaines de l'action publique de chacun. Ou bien il y a une stricte séparation et alors l'élection au suffrage universel ne pose aucun problème ; ou bien il y a confusion et alors cette forme de désignation est une mauvaise solution. »

Il ajoute : « Je note toutefois que l'élection au suffrage universel engage fortement la responsabilité de ceux qui constitueront les listes. Il leur faudra échapper à la tentation de l'idéologie ou de la suprématie d'un territoire, veiller à une représentation de tous les territoires, ainsi que de l'ensemble des composantes de la population, échapper à la tentation

Marche : « Pour éviter l'effet cantonnier »

Émilie Marche est conseillère régionale et conseillère métropolitaine d'Échirolles, sous l'étiquette de La France Insoumise. Elle nous dit : « Nous sommes évidemment pour une élection au suffrage direct, pour une vraie élection métropolitaine. Car la collectivité a un souci d'identification. Essayez de faire un million de gens ne savez pas ce qu'est aujourd'hui la Métropole ni quelles sont ses compétences. Juste un exemple : pour la problématique des déchets, les citoyens se tournent toujours vers le maire de leur commune, alors que c'est une compétence métropoli-



Émilie Marche est conseillère métropolitaine d'Échirolles, sous l'étiquette de La France Insoumise. Photo Le DL

les lancements qui se sont d'abord exprimés sur le sujet. »

Recueilli par É.V.M.

Mermillod-Blondin :

« Une mixité du scrutin »



Jean-Damien Mermillod-Blondin, chef du groupe d'opposition de droite métropolitaine, se déclare lui aussi en faveur d'une « mixité du scrutin, avec une part de fléchage maintenue sur les listes municipales et une part au suffrage universel direct, au moins dans un premier temps ».

Il développe : « La Métropole, nous le savons, n'est pas encore suffisamment identifiée ni d'ailleurs "aimée" par ses habitants. Il me semble donc indispensable de garder la place des communes au sein des conseils pour conserver le lien de proximité et préserver les identités propres de chacune d'entre elles. Mais en même temps, nous l'avons constaté avec le dossier du centre commercial Neyric, il est désormais primordial que l'on ait une réflexion à l'échelle métropolitaine sur certains sujets, car le seul intérêt de proximité des communes ne peut l'emporter sur l'intérêt d'un territoire plus vaste, à fortiori lorsqu'il s'agit d'économie et d'attractivité du territoire. On ne peut pas laisser s'installer une sorte de concurrence à l'intérieur de la Métropole, qu'il s'agisse de dossiers économiques, de logements... On ne peut revivre des débats où la commune de Saint-Martin-d'Hères doit se dé-

« On ne peut pas laisser concurrence à l'intérieur de la Métropole », dit Jean-Damien Mermillod-Blondin. Photo Le DL

fendre face à l'inquiétude des commerçants de Grenoble ou de la périphérie. Il faut traiter ces dossiers à l'échelle métropolitaine, au travers d'un vrai projet métropolitain, partagé par tous. C'est la raison pour laquelle il me semble qu'il faut intégrer une dose de suffrage universel dans la désignation des conseillers métropolitains, afin que cette notion d'intérêt métropolitain, de vision métropolitaine, puisse être davantage entendue, portée, développée. J'irai même plus loin : il faudrait que le président de la Métropole ne soit pas un maire afin d'éviter les tentations de "gestion communale" au détriment d'une vision commune, partagée, métropolitaine. »

Recueilli par É.V.M.

Chamussy : « Une collectivité unique de l'Y grenoblois »

Le conseiller métropolitain de Grenoble Matthieu Chamussy (LR) arrive avec une idée tranchée. « Le débat sur le seul mode de scrutin est un peu hors sol, affirme-t-il. Si l'on veut bien considérer que l'enjeu porte d'abord et avant tout sur la relation entre l'habitant et la collectivité locale, il nous faut évoquer les aspects suivants : le périmètre géographique, les compétences et, enfin, le mode de scrutin. Ma vision pour notre métropole sous ce triple regard consisterait en une collectivité unique de l'Y grenoblois. Elle irait, grosso modo, de Jarrie au sud à Voiron au nord-ouest et Crolles au nord-est. C'est bien dans ce périmètre que sont concentrés les principaux défis à relever : habitat, déplacements, développement économique avec les moteurs que sont, notamment, la plateforme



Matthieu Chamussy est conseiller métropolitain de droite et conseiller municipal d'opposition à Grenoble. Photo Le DL.

fin de ce triste jeu de piste auquel l'habitant doit se livrer pour savoir à qui il doit s'adresser. Les élus de cette nouvelle métropole seraient désignés par un mode de scrutin proche de ce qui existe à Paris, Lyon et Marseille, avec des arrondissements. Nous préserverions ainsi la proximité indispensable à toute bonne administration locale et le citoyen gagnerait en pouvoir de décision. Peut-être aussi que la mutualisation des moyens permettrait enfin cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, préalable à toute relance d'investissements créateurs d'emplois et de services. C'est bien évidemment une perspective à long terme tant elle vient heurter le poids des habitudes et des institutions en place. Est-ce vraiment une raison pour y renoncer ? »

Recueilli par Év.M.

Mongaburu : « Entrer en démocratie »

Le conseiller grenoblois, vice-président de la Métropole et président du SMTC, Yann Mongaburu (EELV), déclare : « Je suis pour le suffrage direct dès 2020, comme cela a été inscrit dans la loi qui a été votée. Revenir sur cette décision serait un recul très dommageable pour la démocratie. Il est temps que les métropoles entrent en démocratie, notamment parce que leurs compétences sont de plus en plus importantes. Cependant, il n'est pas question d'oublier les communes, qui restent les briques de base de la métropole. Il y a plein de solutions pour imbriquer les deux, on peut imaginer différents scénarios qui installeraient une parfaite alliance entre la lé-



Yann Mongaburu est vice-président de la Métropole.

Photo Le DL.

gitime place des maires et l'urgence nécessaire du débat démocratique. Aujourd'hui, les métropoles sont quand même les seules collectivités qui échappent au suffrage direct. »

Recueilli par Év.M.

Savin : « Une exigence démocratique »

Il y a quelques semaines, le sénateur Michel Savin, qui est aussi conseiller métropolitain de Domène, intervenait au Palais du Luxembourg pour s'opposer au statu quo prôné par son groupe parlementaire dans le mode de désignation des élus des métropoles. Il est arrivé avec une autre proposition, qui a d'ailleurs été remarquée par la ministre Jacqueline Gourault. Il nous l'explique : « Je comprends que certains élus aient peur que la commune soit lésée si on va vers un suffrage direct, mais je ne peux pas me résoudre au statu quo. L'élection des conseillers métropolitains doit se faire avec les citoyens, c'est une exigence démocratique ! Le "fléchage" n'est pas une situation satisfaisante. Les conseillers métropolitains ne sont pas directement élus par les Français alors que les métropoles ont désormais, du fait des nombreux transferts de compétences, un rôle et un poids croissants sur des domaines qui touchent la vie quotidienne des gens : le développement économique, les déchets, la voirie, les mobilités... »



Le sénateur Michel Savin est intervenu sur le sujet au Palais du Luxembourg. Photo Le DL.

L'élus isérois poursuit : « Toutefois, parce qu'il faut aussi maintenir un lien fort entre les métropoles et les communes, je propose un mode de scrutin mixte : les deux tiers des délégués métropolitains pourraient être élus avec la méthode du fléchage, à l'occasion des municipales ; le dernier tiers serait, lui, élu au suffrage universel direct via un scrutin de liste dans une unique circonscription métropolitaine. On éviterait ainsi le scénario retenu pour la métropole de Lyon, dans lequel certaines communes ne seront plus représentées. »

Recueilli par Èv.M.

Ferrari : « Dans le sens du progrès »

Le président de la Métropole grenobloise Christophe Ferrari (divers gauche) s'est déjà exprimé plusieurs fois sur le suffrage direct pour la désignation des élus métropolitains et il est plutôt partisan d'une solution mixte : « On doit trouver un mode de scrutin pour impliquer le citoyen. Il a le droit à un débat, il a le droit d'y participer, de donner son avis. On ne peut plus se satisfaire d'un mode de scrutin qui dit "non" à la représentation citoyenne. Ce n'est pas dans l'air du temps, cela ne va pas dans le sens du progrès. Et, parallèlement, on doit garder un lien fort entre la métropole et les communes, échelon essentiel de la vie démocratique. Je pense qu'on a déjà un fonctionnement électoral des plus créatifs en France et qu'on pourrait trouver un moyen d'allier

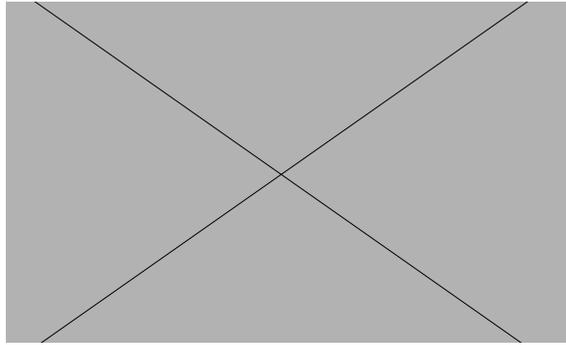


Le président de la Métropole grenobloise Christophe Ferrari (divers gauche) s'est déjà exprimé plusieurs fois sur le suffrage direct. Photo Le DL.

les deux exigences. » Il continue : « Ce débat existe depuis des années et, pourtant, on va peut-être rester dans un statu quo. Or, ce n'est pas en tournant le dos à une problématique qu'on peut la résoudre. »

Recueilli par Èv.M.





3 rue Malakoff, "Le Forum"
CS 50053 - 38031 Grenoble Cedex 01
04 76 59 59 59

C2D.LAMETRO.FR

